

Québec, le 12 septembre 2018

Objet : Demande d'accès n° 2018-08-016 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 août dernier et précisée les 4 et 5 septembre, concernant les relevés de débordement de janvier 2017 à juillet 2018 ainsi les derniers rapports annuels disponibles des ouvrages de surverses situés à Amos et à Rouyn-Noranda.

Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

1. Synthèse des relevés de débordements 2017-2018 – Amos, 4 pages;
2. Rapport annuel 2016 – Amos, 15 pages;
3. Rapport annuel 2016 – annexes – Amos, 3 pages;
4. Synthèse des relevés de débordements 2017-2018 – Rouyn-Noranda, 6 pages;
5. Rapport annuel 2016 – RN – Aéroport, 10 pages;
6. Rapport annuel 2016 – RN – Arntfield A, 9 pages;
7. Rapport annuel 2016 – RN – Arntfield B, 9 pages;
8. Rapport annuel 2016 – RN – Beaudry, 10 pages;
9. Rapport annuel 2016 – RN – Cadillac, 9 pages;
10. Rapport annuel 2016 – RN – Evain, 10 pages;
11. Rapport annuel 2016 – RN- Ganada, 10 pages;
12. Rapport annuel 2016 – RN – NNLD, 11 pages;
13. Rapport annuel 2016 – RN, 17 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez joindre M^{me} Marie-Claude Laflamme, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel marie-claude.laflamme@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (14)

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)
Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

Année : 2017

N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Norme de débordement					Exigence de visite		
					Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicable	Durée	Fréquence de visite	État	Visite non effectuée
1	01 (amont Poste G)	9,2 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD14	1er juin au 30 septembre	9	10j 00h 00m			
2	03	1,7 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD5	1er juin au 30 septembre	0	0j 00h 00m			
3	06	3,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD34	1er juin au 30 septembre	12	1j 04h 24m			
4	07	1,8 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD17	1er juin au 30 septembre	7	0j 11h 31m			
5	09	10 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD24	1er juin au 30 septembre	13	4j 07h 25m			
6	11 (amont Poste C)	4,3 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PFD21	1er juin au 30 septembre	1	0j 01h 55m			
7	12 (amont Poste D)	7,8 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PFD34	1er juin au 30 septembre	23	2j 22h 02m			
8	4 (TP pompé)	5,9 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFF5	15 mai au 14 décembre	2	0j 01h 20m			
9	As (TP poste pluvial P5)	9,2 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD1	1er juin au 30 septembre	0	0j 00h 00m			
10	B (TP pompé)	20 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD5	1er juin au 30 septembre	0	0j 00h 00m			
21	E (RD32-23 3è amont)	20 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD7	1er juin au 30 septembre	1	0j 06h 49m			
12	F (RD-2 amont)	0,03 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
18	MTQ	0,01 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
13	Regard RD19-16	17,4 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordement dépasse la norme applicable. Un nombre de visite en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

Date de production du rapport : 2018-09-05 13:35

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)

Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Norme de débordement					Exigence de visite		
					Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicable	Durée	Fréquence de visite	État	Visite non effectuée
13	Regard RD19-16	17,4 %	Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
14	Regard RD34-7	0,3 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD12	1er juin au 30 septembre	6	0j 13h 47m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
15	Regard RD34-9	0,5 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD23	1er juin au 30 septembre	12	4j 03h 10m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
22	Siphon (RD32-18 amont)	45 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD15	1er juin au 30 septembre	4	0j 04h 45m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
17	Station (amont grille)	100 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Total			
Type d'assujettissement	État	Nombre de débordements applicable	Durée
Réglementaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
Supplémentaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
	Non sanctionnable	90	24j 05h 08m

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordement dépasse la norme applicable. Un nombre de visite en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

Date de production du rapport : 2018-09-05 13:35

ND : Non disponible

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)
Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

Année : 2018

N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Norme de débordement					Exigence de visite		
					Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicable	Durée	Fréquence de visite	État	Visite non effectuée
1	01 (amont Poste G)	9,2 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD14	1er juin au 30 septembre	4	6j 00h 00m			
2	03	1,7 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD5	1er juin au 30 septembre	1	1j 00h 00m			
3	06	3,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD34	1er juin au 30 septembre	5	0j 15h 24m			
4	07	1,8 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD17	1er juin au 30 septembre	5	0j 19h 03m			
5	09	10 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD24	1er juin au 30 septembre	4	2j 01h 39m			
6	11 (amont Poste C)	4,3 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PFD21	1er juin au 30 septembre	7	0j 15h 08m			
7	12 (amont Poste D)	7,8 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PFD34	1er juin au 30 septembre	13	3j 08h 02m			
8	4 (TP pompé)	5,9 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFF5	15 mai au 14 décembre	3	0j 08h 36m			
9	As (TP poste pluvial P5)	9,2 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD1	1er juin au 30 septembre	0	0j 00h 00m			
10	B (TP pompé)	20 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD5	1er juin au 30 septembre	2	0j 01h 24m			
21	E (RD32-23 3è amont)	20 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	6	4j 14h 36m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD7	1er juin au 30 septembre	3	0j 10h 04m			
12	F (RD-2 amont)	0,03 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
18	MTQ	0,01 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
13	Regard RD19-16	17,4 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordement dépasse la norme applicable. Un nombre de visite en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

Date de production du rapport : 2018-09-05 13:35

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)
Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Norme de débordement					Exigence de visite		
					Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicable	Durée	Fréquence de visite	État	Visite non effectuée
13	Regard RD19-16	17,4 %	Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
14	Regard RD34-7	0,3 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD12	1er juin au 30 septembre	5	1j 11h 18m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
15	Regard RD34-9	0,5 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD23	1er juin au 30 septembre	6	3j 17h 57m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
22	Siphon (RD32-18 amont)	45 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD15	1er juin au 30 septembre	4	0j 23h 10m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
17	Station (amont grille)	100 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet
Données en validation	Août, Septembre
Données en correction	

Total			
Type d'assujettissement	État	Nombre de débordements applicable	Durée
Réglementaire	Sanctionnable	6	4j 14h 36m
Supplémentaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
	Non sanctionnable	62	21j 11h 45m

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordement dépasse la norme applicable. Un nombre de visite en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

Date de production du rapport : 2018-09-05 13:35

ND : Non disponible

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2016

Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1^{er} avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à cet article.

Le présent rapport constitue le rapport annuel pour l'année 2016 de l'exploitant décrit à la section suivante. Il porte essentiellement sur le respect des normes du ROMAEU sous réserve des Règles provisoires pour l'application du ROMAEU publiées par le MDDELCC.

Municipalité exploitant une station d'épuration et un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : Ville d'Amos

Nom de la station d'épuration : Amos

Numéro de la station d'épuration : 84455-1

Type et catégorie de la station d'épuration : 5

Si la station d'épuration est exploitée par une firme privée, nom de la firme : _____

Municipalité exploitant seulement un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : _____

Nom de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Numéro de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Si le réseau d'égout est exploité par une firme privée, nom de la firme : _____

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs de la station d'épuration

Le tableau ci-dessous présente la qualification des personnes qui ont effectué des tâches liées à l'opération, à l'échantillonnage ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année visée par le présent rapport.

Numéro de l'employé	Qualification actuelle (choisir parmi la liste du guide explicatif)
47 Robert Larochelle	Formation courte de la CSTL (Vaudreuil)
195 Donald Vachon	Formation courte de la CSTL (Vaudreuil)

Informations additionnelles :

Les 2 opérateurs sont en attente de leur perfectionnement de formation (pour obtenir le certificat d'opérateur des eaux usées), ils sont inscrits auprès d'Emploi-Qc et la formation est reportée.

2. Respect des normes de rejet et de toxicité

2.1 Synthèse des résultats de DBO₅C et de MES

La synthèse des résultats d'analyse de DBO₅C et de MES à l'effluent de la station d'épuration se trouve dans le « Rapport NPN » présenté en annexe.

En vertu de l'article 29 du ROMAEU, les normes de rejet de DBO₅C et de MES prévues à l'article 6 ne s'appliquent pas à l'exploitant d'une station d'épuration mentionnée à l'annexe III jusqu'à la réalisation de travaux de modernisation ou d'agrandissement ou jusqu'à la date mentionnée à cette annexe.

La station d'épuration faisant l'objet du présent rapport annuel est listée à l'annexe III du ROMAEU?

- Oui; passer à la section 2.3
 Non

2.2 Non-respect des normes de rejet (DBO₅C et MES)

Durant l'année 2016, toutes les moyennes périodiques disponibles à l'effluent de la station d'épuration ont respecté les normes de rejet des paragraphes 1 et 2 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où l'effluent de la station d'épuration n'a pas toujours respecté ces normes de rejet, le tableau suivant présente les résultats des paramètres qui n'ont pas respecté ces normes. Il décrit les causes du non-respect ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit. Il indique également les mesures prises ou planifiées pour atténuer ou éliminer les effets du non-respect et pour en éliminer et en prévenir les causes, ainsi que l'état d'avancement de ces mesures.

Paramètre (DBO ₅ C, MES)	Période de non-respect ¹	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises
MES	Janvier à mars	Fonte des neiges		

¹ : La période correspond à celle qui est exigée à la troisième colonne du tableau 1 de l'annexe I du ROMAEU, pour la catégorie de station d'épuration concernée.

Informations additionnelles :

2.3 Synthèse des résultats de pH

Durant l'année 2016, la valeur la plus basse et la valeur la plus élevée du pH à l'effluent de la station d'épuration ont été de :

Normes	Variation du pH	
	6,0	Valeur de pH la plus basse
9,5	Valeur de pH la plus élevée	7,82

Informations additionnelles :

2.4 Non-respect des normes de pH

L'effluent de la station d'épuration a respecté les normes de rejet du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où l'effluent de la station d'épuration n'a pas toujours respecté ces normes de rejet, le tableau suivant présente les résultats de pH qui n'ont pas respecté ces normes. Il décrit les causes du non-respect ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit. Il indique également les mesures prises ou planifiées pour atténuer ou éliminer les effets du non-respect et pour en éliminer et en prévenir les causes, ainsi que l'état d'avancement de ces mesures.

Cas de non-respect ¹	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises

1 : Indiquer la date et le résultat de pH observé.

Informations additionnelles :

2.5 Synthèse des résultats des essais de toxicité

La catégorie de la station d'épuration (petite ou très petite) l'exempte d'avoir à effectuer les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU?

- Oui; passer à la section 2.7
 Non; remplir le tableau de la page suivante

Dans l'éventualité où la station d'épuration est visée par les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU, le tableau de la page suivante présente les résultats (légal ou non) des essais de toxicité. Il décrit les conditions dans lesquelles sont effectués ces essais et indique la concentration d'azote ammoniacale mesurée.

Le tableau est divisé en blocs de trois lignes. Dans chacun des blocs, la première ligne sert à présenter le résultat exigé par le programme de suivi régulier de la station, alors que les deux autres servent à présenter les résultats des essais de reprise, le cas échéant.

Date échantillonnage	Truite arc-en-ciel					Daphnia magna		
	Résultat (léta) [UTa] ou non léta)	Essai de toxicité	Essai avec stabilisation de pH (oui ou non)	Concentration azote ammoniacal (mg-N/l)	Résultat global ¹ (léta ou non léta)	Résultat (léta [UTa] ou non léta)	Essai de toxicité	Résultat global ¹ (léta ou non léta)
3 fév 2016	Non léta	1 ^{er} essai	Oui	17.6	Non léta	Non léta	1 ^{er} essai	Non léta
		2 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta)					2 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta)	
		3 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta et 2 ^e essai non léta)					3 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta et 2 ^e essai non léta)	
4 mai 2016	Non léta	1 ^{er} essai	Oui	9.43	Non léta	Non léta	1 ^{er} essai	Non léta
		2 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta)					2 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta)	
		3 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta et 2 ^e essai non léta)					3 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta et 2 ^e essai non léta)	
4 août 2016	Non léta	1 ^{er} essai	Oui	18.5	Non léta	Non léta	1 ^{er} essai	Non léta
		2 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta)					2 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta)	
		3 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta et 2 ^e essai non léta)					3 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta et 2 ^e essai non léta)	
1 nov 2016	Non léta	1 ^{er} essai	Oui	19.2	Non léta	Non léta	1 ^{er} essai	Non léta
		2 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta)					2 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta)	
		3 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta et 2 ^e essai non léta)					3 ^e essai (si 1 ^{er} essai léta et 2 ^e essai non léta)	

1 : Un résultat global est léta lorsque le résultat du 1^{er} essai est léta et que le résultat d'un des deux essais de reprise (2^e ou 3^e résultat) est léta. Il faut donc deux résultats létaux sur trois pour obtenir un résultat global léta.

Informations additionnelles :

2.6 Non-respect des normes de toxicité

Durant l'année 2016, tous les résultats globaux de toxicité se sont avérés non létaux?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où la station d'épuration est visée par les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU et qu'au moins un résultat global létaux a été obtenu, le tableau suivant présente ces résultats. Il décrit les causes du résultat global létaux ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit. Il indique les mesures prises ou planifiées pour atténuer ou éliminer les effets du non-respect de la norme de toxicité et pour en éliminer et en prévenir les causes, ainsi que l'état d'avancement de ces mesures.

Période de non-respect¹	Espèce (Truite arc-en-ciel ou <i>Daphnia magna</i>)	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises

1 : La période correspond à celle qui est exigée à la troisième colonne du tableau de l'annexe II du ROMAEU, pour la catégorie de station d'épuration concernée.

Informations additionnelles :

2.7 Respect des autres exigences de rejet

Le « Rapport annuel de performance (station) », qui présente la synthèse des résultats de suivi de paramètres réglementés (DBO₅C et MES) et non réglementés (phosphore total et coliformes fécaux, le cas échéant), est présenté en annexe.

Informations additionnelles :

3. Respect des exigences de suivi

L'exploitant de la station d'épuration a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 4, 6, 7 et 15 et aux annexes I et II du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où l'exploitant de la station d'épuration n'a pas respecté toutes ces exigences de suivi, le tableau suivant présente les exigences de suivi qui n'ont pas été respectées durant une ou plusieurs périodes de l'année. Il décrit les causes du non-respect ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, ainsi que l'état d'avancement de ces mesures.

Cas de non-respect	Date / Période	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises

Informations additionnelles :

4. Dérivations à la station d'épuration en temps sec

Durant tous les épisodes de temps sec de l'année 2016, aucune dérivation d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées n'a été effectuée à la station d'épuration?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où la station d'épuration a connu au moins un épisode de temps sec durant lequel une partie des eaux usées acheminées à la station d'épuration n'a pas subi toutes les étapes de traitement, le tableau suivant présente les périodes de l'année où ces épisodes se sont produits. Il décrit les causes ainsi que les circonstances dans lesquelles la dérivation s'est produite, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, l'état d'avancement de ces mesures ainsi que la date de transmission de l'avis au ministre.

Dates	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹

1 : Selon les Règles provisoires pour l'application du ROMAEU, seules les dérivations dont la durée appréhendée est supérieure à 48 heures doivent faire l'objet d'un avis au ministre.

Informations additionnelles :

5. Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration

Le tableau suivant présente les dates où les appareils permettant de mesurer le débit de la station d'épuration ont été étalonnés, conformément à l'article 4 du ROMAEU.

Date d'étalonnage	Appareil de mesure et méthode utilisée	Pourcentage d'erreur du système de mesure de débit
Déc 2016	Canal Parshall + sonde de niveau	
18 Déc 2016	Débitmètre à l'affluent en provenance du LET	9.09%

Informations additionnelles :

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Rapport de performance des ouvrages de surverse

Le « Rapport annuel de performance (surverses) » est joint en annexe, pour chacun des secteurs, le cas échéant. Ce rapport indique le respect des exigences réglementaires (aucun débordement en temps sec) et des exigences additionnelles.

Informations additionnelles :

2. Débordements aux ouvrages de surverse en temps sec

Durant toute l'année 2016, aucun ouvrage de surverse n'a débordé en temps sec?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où au moins un ouvrage de surverse a débordé en temps sec, le tableau suivant indique les ouvrages de surverse qui ont connu de tels débordements. Il décrit les causes ainsi que les circonstances dans lesquelles le débordement s'est produit, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, l'état d'avancement de ces mesures ainsi que la date de transmission de l'avis au ministre.

Ouvrage de surverse	Dates	Causes	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre¹

1 : Selon les Règles provisoires pour l'application du ROMAEU, seuls les débordements d'urgence ou survenant en temps sec dont la durée appréhendée est supérieure à 48 heures doivent faire l'objet d'un avis au ministre.

Informations additionnelles :

3. Non-respect des exigences de suivi des ouvrages de surverse

L'exploitant des ouvrages de surverse a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 9 et 15 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
 Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où l'exploitant des ouvrages de surverse n'a pas respecté toutes ces exigences de suivi, le tableau suivant indique les cas de non-respect de ces exigences, sous réserve des Règles provisoires pour l'application du ROMAEU publiées par le MDDELCC. Il décrit les causes du non-respect ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, ainsi que l'état d'avancement de ces mesures.

Cas de non-respect	Période	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises

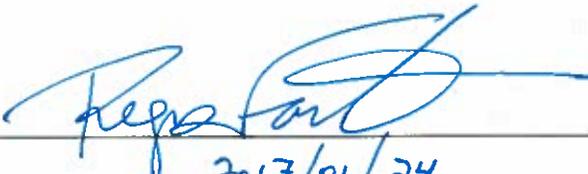
Informations additionnelles :

PARTIE C : SIGNATURE

Nom du signataire du rapport annuel : Régis Fortin
Fonction : Directeur du Service de l'Environnement
Numéro de téléphone : 819 732-2770 poste 322
Courriel : regis.fortin@ville.amos.qc.ca

Signature

Date


2017/01/24

Annexes :

La municipalité doit produire les rapports suivants à partir du système SOMAE et les joindre en annexe du rapport annuel :

- Rapport NPN (Rapport des normes de performance nationales)
- Rapport de performance de la station d'épuration [Rapport annuel de performance (station)]
- Rapport de performance des ouvrages de surverse [Rapport annuel de performance (surverses)], pour chacun des secteurs, s'il y a lieu.

Rapport des normes de performance nationales débutant en janvier 2016

Période pour le calcul: Trimestrielle

Fréquence d'échantillonnage minimale: Deux semaines Nombre d'échantillons: 1

EFFLUENT									
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C				MES			
		mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG	mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG
16-01	6613,1	5,5	2	0	N/A	23,1	2	0	N/A
16-02	5124,4	8,4	2	0	N/A	21,3	2	0	N/A
16-03	8563,1	8,1	2	0	N/A	31,8	2	0	N/A
16-04	12578,4	6,0	2	0	N/A	27,6	2	0	N/A
16-05	12350,2	3,6	2	0	N/A	16,3	2	0	N/A
16-06	9585,4	1,1	2	0	N/A	2,9	2	0	N/A
16-07	8519,2	1,9	2	0	N/A	4,9	2	0	N/A
16-08	7271,9	3,6	2	0	N/A	5,4	2	0	N/A
16-09	7989,5	2,0	2	0	N/A	2,0	2	0	N/A
16-10	6745,7	2,3	2	0	N/A	6,8	2	0	N/A
16-11	6681,8	4,1	2	0	N/A	12,4	2	0	N/A
16-12	6522,2	10,8	2	0	N/A	20,6	2	0	N/A
Année	8212,1	4,6	24	0	N/A	14,9	24	0	N/A
H. 16	6766,9	7,4		0	OUI	26,3		0	NON
P. 16	11504,7	3,8		0	OUI	16,7		0	OUI
É. 16	7926,9	2,4		0	OUI	4,0		0	OUI
A. 16	6649,9	5,7		0	OUI	13,2		0	OUI

Périodes précédentes	DBO ₅ C			MES		
	mg/l	Nbre	EXIG	mg/l	Nbre	EXIG
2015-10 à 2015-12	2,8	6	OUI	16,4	6	OUI
2015-07 à 2015-09	1,7	6	OUI	4,4	6	OUI

Produit le 2017-01-09 16:00

RNPN (2013-03)

Rapport de performance débutant en janvier 2016

AFFLUENT																	Facteur lié aux exigences d'exploitation											
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C			MES			Ptot																				
		mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb																		
16-01	6613,1	104,1	688,4	1	137,3	907,8	1	2,35	15,52	1	1,0																	
16-02	5124,4	126,6	648,9	1	132,3	678,0	1	3,97	20,35	1																		
16-03	8563,1	59,1	505,7	1	69,6	596,2	1	2,16	18,48	1																		
16-04	12578,4	53,3	670,4	1	51,6	649,5	1	1,76	22,17	1																		
16-05	12350,2	58,6	723,8	1	79,9	986,8	1	2,27	28,09	1																		
16-06	9585,4	36,0	345,4	1	55,7	533,5	1	1,41	13,56	1																		
16-07	8519,2	51,0	434,5	1	21,6	184,4	1	1,67	14,25	1																		
16-08	7271,9	85,6	622,5	1	113,4	824,3	1	2,42	17,58	1																		
16-09	7989,5	95,3	761,4	1	136,6	1091,4	1	2,99	23,89	1																		
16-10	6745,7	58,1	391,8	1	88,9	599,7	1	1,96	13,25	1																		
16-11	6681,8																											
16-12	6522,2	59,8	390,1	1	100,7	656,5	1	3,32	21,63	1																		
Année	8212,1	68,4	562,1	11	85,3	700,7	11	2,31	18,98	11																		
%calc	83,5		60,4			60,1			62,0																			
EFFLUENT																												
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C					MES					Ptot					Col. féc.											
		mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	n/100ml	Nb	EXIG									
16-01	6613,1	5,5	36,7	2	N/A	N/A	23,1	152,8	2	N/A	N/A	0,60	3,98	2	74,3	P			N/A									
16-02	5124,4	8,4	43,2	2	N/A	N/A	21,3	108,9	2	N/A	N/A	0,83	4,27	2	79,1	P			N/A									
16-03	8563,1	8,1	69,6	2	N/A	N/A	31,8	272,4	2	N/A	N/A	1,50	12,81	2	30,8	P			N/A									
16-04	12578,4	6,0	76,0	2	N/A	N/A	27,6	347,6	2	N/A	N/A	1,06	13,30	2	40,1	P			N/A									
16-05	12350,2	3,6	44,6	2	N/A	N/A	16,3	200,8	2	N/A	N/A	0,61	7,53	2	73,2	P	86	2	P1									
16-06	9585,4	1,1	10,6	2	N/A	N/A	2,9	28,0	2	N/A	N/A	0,62	5,90	2	56,6	P	11	2	P1									
16-07	8519,2	1,9	16,2	2	N/A	N/A	4,9	41,7	2	N/A	N/A	0,46	3,89	2	72,8	P	40	2	P1									
16-08	7271,9	3,6	26,0	2	N/A	N/A	5,4	39,0	2	N/A	N/A	0,33	2,40	2	86,4	P	125	2	P1									
16-09	7989,5	2,0	15,7	2	N/A	N/A	2,0	15,7	2	N/A	N/A	0,27	2,15	2	91,0	P	39	2	P1									
16-10	6745,7	2,3	15,3	2	N/A	N/A	6,8	46,0	2	N/A	N/A	0,35	2,38	2	82,1	P	647	2	P1									
16-11	6681,8	4,1	27,4	2	N/A	N/A	12,4	82,8	2	N/A	N/A	0,68	4,51	2		P			N/A									
16-12	6522,2	10,8	70,1	2	N/A	N/A	20,6	134,1	2	N/A	N/A	1,16	7,57	2	65,0	P			N/A									
Année	8212,1	4,6	37,6	24	93,3	OUI	14,9	122,5	24	82,5	N/A																	
H. 16	6766,9	7,4	49,8		91,1	OUI	26,3	178,0		74,6	N/A																	
P. 16	11504,7	3,6	43,7		92,2	N/A	16,7	192,1		72,6	N/A																	
É. 16	7926,9	2,4	19,3		96,6	OUI	4,0	32,1		95,4	N/A																	
A. 16	6649,9	5,7	37,6		93,3	N/A	13,2	87,6		87,5	N/A																	
							Qp=01/01 au 31/12					8212,1																
												0,72					5,89			24			69,0			OUI		
																	Moy. géo.											
												Coliformes fécaux																
												P1=					01/05 au 31/10			70			12			OUI		
												P2=					N/A			N/A			N/A			N/A		

Produit le 2017-01-09 16:02

RAPS (2011-11)

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES:

2016-01 au 2016-12

Municipalité ou secteur: Amos

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite	Respect	valides	
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS				X
P.P. 4 (TP POMPÉ)	5,9	Déb.	3	0	0	0	0	0	2	OUI	363
	UPFF7	Heures	3,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,76		48
P.P. AS (TP POSTE PLUVIAL P5)	9,2	Déb.	0	0	0	0	0			OUI	366
	UPF	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				48
P.P. B (TP POMPÉ)	20	Déb.	1	0	0	0	0			OUI	361
	UPF	Heures	0,48	0,00	0,00	0,00	0,00				48
P.P. E (RD32-23 3è amont)	20	Déb.	10	7	6	0	0			OUI	366
	UPF	Heures	46,40	47,39	0,00	0,00	0,00				48
P.P. F (RD-2 amont)	0,03	Déb.	0	0	0	0	0			OUI	52
	UPF	Heures									44
P.P. MTQ	0,001	Déb.	0	0	0	0	0			OUI	52
	U	Heures									44
Rég. 01 (amont POSTE G)	9,2	Déb.	18	1	2	0	0			OUI	52
	UPF	Heures									44
Rég. 03	1,7	Déb.	4	0	0	0	0			OUI	52
	UPF	Heures									44
Rég. 06	3,1	Déb.	38	7	7	0	0			OUI	365
	UPF	Heures	101,33	47,12	0,00	0,00	0,00				48
Rég. 07	1,8	Déb.	28	2	5	0	0			OUI	366
	UPF	Heures	67,75	10,24	0,00	0,00	0,00				48
Rég. 09	10	Déb.	46	4	5	1	0			OUI	366
	UPF	Heures	206,53	31,75	0,00	1,98	0,00				48
Rég. 11 (amont POSTE C)	4,3	Déb.	18	3	2	1	0			OUI	364
	UPF	Heures	37,48	11,49	0,00	1,22	0,00				48
Rég. 12 (amont POSTE D)	7,8	Déb.	53	10	8	1	0			OUI	366
	UPF	Heures	220,56	101,03	0,00	0,73	0,00				48
T.P. REGARD RD19-16	17,4	Déb.	0	0	0	0	0			OUI	52
	UPF	Heures									44
T.P. REGARD RD34-7	0,3	Déb.	21	3	5	0	0			OUI	365
	UPF	Heures	69,12	26,21	0,00	0,00	0,00				48

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
Déb. = nombre de débordements	Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible				
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					

Produit le 2017-01-09 16:03

Page 1 de 2

RAPO (2000-03)

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)
Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

Année : 2017

N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Norme de débordement					Exigence de visite		
					Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicable	Durée	Fréquence de visite	État	Visite non effectuée
1	02 (RB-1 amont)	3,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD9	1er juin au 30 septembre	4	0j 07h 47m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
2	03	0,5 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB1	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
3	04 (chambre amont)	0,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	2	0j 22h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB3	1er mai au 30 novembre	8	0j 15h 34m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
4	05	0,7 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	2	0j 02h 27m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
5	06	1,5 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD7	1er juin au 30 septembre	7	1j 11h 09m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
6	07	1,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB3	1er mai au 30 novembre	2	0j 02h 51m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
7	09 (R15-1 amont)	0,4 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB3	1er mai au 30 novembre	3	0j 02h 20m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
8	10 (R18-A 2e amont)	0,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	3	1j 17h 11m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB4	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
9	11 (R1-1 amont)	3,9 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	8	1j 03h 51m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
10	13	9,8 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF12	1er janvier au 31 décembre	25	11j 08h 16m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
11	15 (grille amont)	0,6 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF2	1er janvier au 31 décembre	1	0j 01h 36m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
12	17-1	0,05 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	16	1j 17h 48m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
13	17-2	0,05 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	1	0j 00h 20m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	3	0j 04h 30m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
14	19 (R13-11 amont)	66 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordement dépasse la norme applicable. Un nombre de visite en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

Date de production du rapport : 2018-09-05 13:31

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)

Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport

Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Norme de débordement					Exigence de visite		
					Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicable	Durée	Fréquence de visite	État	Visite non effectuée
14	19 (R13-11 amont)	66 %	Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PFD32	1er juin au 30 septembre	10	2j 17h 47m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
15	20 (Hôpital-filtration)	4,6 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
33	21(R.GRS-3-005)	3,01 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
16	D 3-1	1,8 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD6	1er juin au 30 septembre	5	0j 12h 06m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
17	D 3-3	4,5 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	1	0j 00h 18m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD9	1er juin au 30 septembre	10	1j 07h 39m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
18	D 3-4	8,5 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	3	0j 01h 06m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
19	D 4-1 (amont P-8)	19 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD9	1er juin au 30 septembre	9	3j 07h 14m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
20	D 7A-1	1,7 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD14	1er juin au 30 septembre	11	3j 07h 13m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
21	D 7A-2	0,7 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD9	1er juin au 30 septembre	6	1j 01h 18m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
22	D 7B-1 (R7B180 amont)	4 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD14	1er juin au 30 septembre	10	2j 09h 32m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
23	D 7C-1 (R7C186 amont)	8,6 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD13	1er juin au 30 septembre	12	4j 13h 20m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
24	D 9-1 (amont P-1)	4,4 %	Réglementaire	Sanctionnable	Hebdomadaire	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
				Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD12	1er juin au 30 septembre	9	0j 11h 14m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
25	D12-1	4,5 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	1	0j 00h 43m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD11	1er juin au 30 septembre	7	2j 01h 44m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
26	D13-1	0,6 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	1	0j 00h 14m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
27	D14B-1	1,2 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordement dépasse la norme applicable. Un nombre de visite en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

Date de production du rapport : 2018-09-05 13:31

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)

Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Norme de débordement					Exigence de visite		
					Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicable	Durée	Fréquence de visite	État	Visite non effectuée
27	D14B-1	1,2 %	Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	9	2j 09h 28m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
28	DN3-1 (amont P-13)	3,2 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD14	1er juin au 30 septembre	12	11j 23h 15m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
29	DN4-1 (amont P-14)	29,4 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PFD23	1er juin au 30 septembre	20	3j 01h 43m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
30	Regard 4-165 (amont P-8)	41 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	10	1j 07h 46m	1/sem.	Non sanctionnable	ND

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Total			
Type d'assujettissement	État	Nombre de débordements applicable	Durée
Réglementaire	Sanctionnable	8	2j 16h 32m
Supplémentaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
	Non sanctionnable	223	57j 18h 48m

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordement dépasse la norme applicable. Un nombre de visite en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

Date de production du rapport : 2018-09-05 13:31

ND : Non disponible

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)
Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

Année : 2018

N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Norme de débordement					Exigence de visite		
					Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicable	Durée	Fréquence de visite	État	Visite non effectuée
1	02 (RB-1 amont)	3,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD9	1er juin au 30 septembre	0	0j 00h 00m			
2	03	0,5 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB1	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m			
3	04 (chambre amont)	0,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB3	1er mai au 30 novembre	4	0j 08h 07m			
4	05	0,7 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
5	06	1,5 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD7	1er juin au 30 septembre	2	0j 01h 06m			
6	07	1,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB3	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m			
7	09 (R15-1 amont)	0,4 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB3	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m			
8	10 (R18-A 2e amont)	0,1 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB4	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m			
9	11 (R1-1 amont)	3,9 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	1	0j 08h 56m			
10	13	9,8 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF12	1er janvier au 31 décembre	10	10j 17h 43m			
11	15 (grille amont)	0,6 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF2	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
12	17-1	0,05 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	6	0j 12h 43m			
13	17-2	0,05 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	7	1j 09h 26m			
14	19 (R13-11 amont)	66 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordement dépasse la norme applicable. Un nombre de visite en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

Date de production du rapport : 2018-09-05 13:31

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)
Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Norme de débordement					Exigence de visite		
					Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicable	Durée	Fréquence de visite	État	Visite non effectuée
14	19 (R13-11 amont)	66 %	Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PFD32	1er juin au 30 septembre	3	0j 04h 35m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
15	20 (Hôpital-filtration)	4,6 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			
33	21(R.GRS-3-005)	3,01 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	1	0j 04h 00m			
16	D 3-1	1,8 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD6	1er juin au 30 septembre	1	0j 06h 08m			
17	D 3-3	4,5 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD9	1er juin au 30 septembre	3	0j 05h 20m			
18	D 3-4	8,5 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	2	0j 07h 03m			
19	D 4-1 (amont P-8)	19 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD9	1er juin au 30 septembre	3	0j 13h 54m			
20	D 7A-1	1,7 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD14	1er juin au 30 septembre	3	0j 05h 39m			
21	D 7A-2	0,7 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD9	1er juin au 30 septembre	1	0j 00h 15m			
22	D 7B-1 (R7B180 amont)	4 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD14	1er juin au 30 septembre	4	0j 18h 44m			
23	D 7C-1 (R7C186 amont)	8,6 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD13	1er juin au 30 septembre	4	0j 13h 38m			
24	D 9-1 (amont P-1)	4,4 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD12	1er juin au 30 septembre	3	0j 01h 44m			
25	D12-1	4,5 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD11	1er juin au 30 septembre	3	0j 07h 29m			
26	D13-1	0,6 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	0	0j 00h 00m			
27	D14B-1	1,2 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	2	0j 19h 08m			

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordement dépasse la norme applicable. Un nombre de visite en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

Date de production du rapport : 2018-09-05 13:31

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)

Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Norme de débordement					Exigence de visite		
					Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicable	Durée	Fréquence de visite	État	Visite non effectuée
28	DN3-1 (amont P-13)	3,2 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFD14	1er juin au 30 septembre	4	0j 15h 43m			
29	DN4-1 (amont P-14)	29,4 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Quotidienne	PFD23	1er juin au 30 septembre	2	0j 02h 31m			
30	Regard 4-165 (amont P-8)	41 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	ND
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PFB7	1er mai au 30 novembre	4	0j 05h 52m			

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin
Données en validation	Juillet, Août, Septembre
Données en correction	

Total			
Type d'assujettissement	État	Nombre de débordements applicable	Durée
Réglementaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
Supplémentaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
	Non sanctionnable	73	18j 21h 44m

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordement dépasse la norme applicable. Un nombre de visite en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau. Effectif à partir du 2019-01-01

Date de production du rapport : 2018-09-05 13:31

ND : Non disponible

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs de la station d'épuration

Le tableau ci-dessous présente la qualification des personnes qui ont effectué des tâches liées à l'opération, à l'échantillonnage ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année visée par le présent rapport.

Numéro de l'employé	Qualification actuelle (choisir parmi la liste du guide explicatif)
41-226	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-228	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-2125	AEC – Traitement des eaux (Saint-Laurent)
41-2723	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
42-2535	BAC – Microbiologie immunologie (Université de Montréal)
41-2775	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)

2. Respect des normes de rejet et de toxicité

2.1 Synthèse des résultats de DBO₅C et de MES

La synthèse des résultats d'analyse de DBO₅C et de MES à l'effluent de la station d'épuration se trouve dans le « Rapport NPN » présenté en annexe.

En vertu de l'article 29 du ROMAEU, les normes de rejet de DBO₅C et de MES prévues à l'article 6 ne s'appliquent pas à l'exploitant d'une station d'épuration mentionnée à l'annexe III jusqu'à la réalisation de travaux de modernisation ou d'agrandissement ou jusqu'à la date mentionnée à cette annexe.

La station d'épuration faisant l'objet du présent rapport annuel est listée à l'annexe III du ROMAEU?

Oui; passer à la section 2.3

Non

2.2 Non-respect des normes de rejet (DBO₅C et MES)

Durant l'année 2016, toutes les moyennes périodiques disponibles à l'effluent de la station d'épuration ont respecté les normes de rejet des paragraphes 1 et 2 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

2.3 Synthèse des résultats de pH

Durant l'année 2016, la valeur la plus basse et la valeur la plus élevée du pH à l'effluent de la station d'épuration ont été de :

Normes	Variation du pH	
	6,0	Valeur de pH la plus basse
9,5	Valeur de pH la plus élevée	8.11

2.4 Non-respect des normes de pH

L'effluent de la station d'épuration a respecté les normes de rejet du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

2.5 Synthèse des résultats des essais de toxicité

La catégorie de la station d'épuration (petite ou très petite) l'exempte d'avoir à effectuer les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU?

- Oui; passer à la section 2.7
- Non; remplir le tableau de la page suivante

Dans l'éventualité où la station d'épuration est visée par les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU, le tableau de la page suivante présente les résultats (légal ou non) des essais de toxicité. Il décrit les conditions dans lesquelles sont effectués ces essais et indique la concentration d'azote ammoniacale mesurée.

2.6 *Non applicable à cette station d'épuration*

2.7 Respect des autres exigences de rejet

Le « Rapport annuel de performance (station) », qui présente la synthèse des résultats de suivi de paramètres réglementés (DBO₅C et MES) et non réglementés (phosphore total et coliformes fécaux, le cas échéant), **est présenté en annexe.**

Informations additionnelles :

Aucune autre exigence de rejet n'est spécifiée pour cette station d'épuration.

3. Respect des exigences de suivi

L'exploitant de la station d'épuration a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 4, 6, 7 et 15 et aux annexes I et II du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

4. Dérivations à la station d'épuration en temps sec

Durant tous les épisodes de temps sec de l'année 2016, aucune dérivation d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées n'a été effectuée à la station d'épuration?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où la station d'épuration a connu au moins un épisode de temps sec durant lequel une partie des eaux usées acheminées à la station d'épuration n'a pas subi toutes les étapes de traitement, le tableau suivant présente les périodes de l'année où ces épisodes se sont produits. Il décrit les causes ainsi que les circonstances dans lesquelles la dérivation s'est produite, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, l'état d'avancement de ces mesures ainsi que la date de transmission de l'avis au ministre.

Dates	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹
3 février	Travaux sur le biodisque	-	Terminées. Durée : 8h	-
11 avril	Travaux sur le biodisque	-	Terminées. Durée : 1h	-
24 mai	Test	Ajustement du débit	Terminées. Durée : 20min	-
30 mai	Nettoyage du décanteur	-	Terminées. Durée : 5min	-
1 ^{er} juin	Nettoyage du décanteur	-	Terminées. Durée : 30min	-
20 juin	Travaux sur le biodisque		Terminées. Durée : 15min	-
21 juillet	Dérivation due à la pluie	Ajustement du débit	Terminées. Durée : 40min	-
8 août	Travaux	-	Terminées. Durée : 5min	-
17 août	Nettoyage du décanteur	-	Terminées. Durée : 5min	-
21 et 22 août	Problème mécanique	Réparation	Terminées. Durée : 12 h30 le 21 et 8h20 le 22	-
2 septembre	Nettoyage du décanteur	-	Terminées. Durée : 5min	-

Dates	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹
12 septembre	Problème mécanique	Réparation	Terminées. Durée : 1h45	-
19 septembre	Travaux	-	Terminées. Durée : 25min	-
20 septembre	Travaux	-	Terminées. Durée : 15min	-
2 octobre	Problème mécanique	Réparation	Terminées. Durée : 15min	-
19 décembre	Clapet bloqué	Désobstruction	Terminées. Durée : 1h25	-

1 : Selon les [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#), seules les dérivations dont la durée appréhendée est supérieure à 48 heures doivent faire l'objet d'un avis au ministre.

5. Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration

Le tableau suivant présente les dates où les appareils permettant de mesurer le débit de la station d'épuration ont été étalonnés, conformément à l'article 4 du ROMAEU.

Date d'étalonnage	Appareil de mesure et méthode utilisée	Pourcentage d'erreur du système de mesure de débit
23 novembre 2016	Étalonnage des pompes de la station de tête (méthode volumétrique)	Étalonner une fois par an. Précision de $\pm 10\%$ selon le Cahier 7 du CEAEQ

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Rapport de performance des ouvrages de surverse

Le « Rapport annuel de performance (surverses) » est joint en annexe, pour chacun des secteurs, le cas échéant. Ce rapport indique le respect des exigences réglementaires (aucun débordement en temps sec) et des exigences additionnelles.

2. Débordements aux ouvrages de surverse en temps sec

Durant toute l'année 2016, aucun ouvrage de surverse n'a débordé en temps sec?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

3. Non-respect des exigences de suivi des ouvrages de surverse

L'exploitant des ouvrages de surverse a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 9 et 15 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

:

PARTIE C : SIGNATURE

Nom du signataire du rapport annuel : Anny Thibault
Fonction : Coordonnatrice technique – eaux usées
Numéro de téléphone : 819-797-7110, poste 7427
Courriel : anny.thibault@rouyn-noranda.ca

Signature



Date

16 mars 2017

PARTIE C : ANNEXES

1. Rapport NPN

Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (AÉROPORT) - 86042-6
Disques biologiques (1)

Rapport des normes de performance nationales débutant en janvier 2016

Période pour le calcul: Annuelle

Fréquence d'échantillonnage minimale: Trimestre **Nombre d'échantillons:** 1

EFFLUENT									
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C				MES			
		mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG	mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG
16-01	22,5	9,1	1	0	N/A	11,2	1	0	N/A
16-02	18,4	7,5	1	0	N/A	7,7	1	0	N/A
16-03	18,2	7,8	1	0	N/A	11,2	1	0	N/A
16-04	22,2	12,1	1	0	N/A	12,7	1	0	N/A
16-05	27,1	6,9	1	0	N/A	9,9	1	0	N/A
16-06	24,7	6,6	1	0	N/A	9,8	1	0	N/A
16-07	24,0	3,3	1	0	N/A	7,2	1	0	N/A
16-08	28,5	3,4	1	0	N/A	9,4	1	0	N/A
16-09	29,7	2,5	1	0	N/A	9,7	1	0	N/A
16-10	25,2	2,8	1	0	N/A	6,8	1	0	N/A
16-11	23,1	10,8	1	0	N/A	6,5	1	0	N/A
16-12	24,0	6,6	1	0	N/A	7,8	1	0	N/A
Année	24	8,3	12	0	OUI	8,3	12	0	OUI
H. 16	19,7	5,1		0	N/A	10,2		0	N/A
P. 16	24,7	8,1		0	N/A	12,1		0	N/A
É. 16	27,4	3,6		0	N/A	10,9		0	N/A
A. 16	24,1	8,3		0	N/A	8,3		0	N/A

Périodes précédentes	DBO ₅ C			MES		
	mg/l	Nbre	EXIG	mg/l	Nbre	EXIG
2015-01 à 2015-12	7,3	4	OUI	11	4	OUI
2014-01 à 2014-12	13,5	4	OUI	13,5	4	OUI

Produit le 2017-01-30 10:55

RNPN (2013-03)

2. Rapport annuel de performance de la station

Arbres municipales,
Régions et Occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (AÉROPORT) - 86042-6
Disques biologiques (1)

Rapport de performance débutant en janvier 2016

AFFLUENT													Facteur lié aux exigences d'exploitation		
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C			MES			Ptot							
		mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb					
16-01	22,5	122,0	2,7	4	83,5	1,9	4	3,19	0,07	4	1,0				
16-02	18,4	116,8	2,1	4	162,4	3,0	4	3,64	0,07	3	1,0				
16-03	18,2	84,5	1,5	5	89,2	1,6	5	4,02	0,07	5	1,0				
16-04	22,2	83,4	1,9	4	60,7	1,3	4	3,26	0,07	4	1,0				
16-05	27,1	66,5	1,8	4	84,4	2,3	4	2,41	0,07	4	1,0				
16-06	24,7	50,9	1,3	5	78,2	1,9	5	3,18	0,08	5	1,0				
16-07	24,0	33,4	0,8	4	73,0	1,8	4	3,81	0,09	4	1,0				
16-08	28,5	31,4	0,9	5	68,3	1,9	5	3,15	0,09	5	1,0				
16-09	29,7	33,9	1,0	4	85,0	2,5	4	5,09	0,15	4	1,0				
16-10	25,2	39,5	1,0	4	81,7	2,1	4	3,93	0,10	4	1,0				
16-11	23,1	111,6	2,6	5	89,6	2,1	5	3,89	0,09	5	1,0				
16-12	24,0	138,8	3,3	2	64,6	1,5	4	4,01	0,10	4	1,0				
Année	24,0	70,8	1,7	50	83,3	2,0	52	3,75	0,09	51	1,00				
%calc	2400,0														

EFFLUENT																				
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C					MES					Ptot					Col. féc.			
		mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	n/100ml	Nb	EXIG	
16-01	22,5	9,1	0,2	4		N/A	11,2	0,3	4		N/A	1,92	0,04	4		N/A				
16-02	18,4	7,5	0,1	4		N/A	7,7	0,1	4		N/A	2,35	0,04	4		N/A				
16-03	18,2	7,8	0,1	5		N/A	11,2	0,2	5		N/A	3,29	0,06	5		N/A				
16-04	22,2	12,1	0,3	4		N/A	12,7	0,3	4		N/A	3,01	0,07	4		N/A				
16-05	27,1	6,9	0,2	4		N/A	9,9	0,3	4		N/A	1,86	0,05	4		N/A	80000	1	N/A	
16-06	24,7	6,6	0,2	5		N/A	9,8	0,2	5		N/A	2,10	0,05	5		N/A	4800	1	N/A	
16-07	24,0	3,3	0,1	4		N/A	7,2	0,2	4		N/A	2,36	0,06	4		N/A	22000	1	N/A	
16-08	28,5	3,4	0,1	5		N/A	9,4	0,3	5		N/A	2,07	0,06	5		N/A	20000	1	N/A	
16-09	29,7	2,5	0,1	4		N/A	9,7	0,3	4		N/A	2,57	0,08	4		N/A	10000	1	N/A	
16-10	25,2	2,8	0,1	4		N/A	6,8	0,2	4		N/A	2,30	0,06	4		N/A	540	1	N/A	
16-11	23,1	10,8	0,2	5		N/A	6,5	0,2	5		N/A	2,75	0,06	5		N/A				
16-12	24,0	6,6	0,2	2		N/A	7,8	0,2	4		N/A	2,46	0,06	4		N/A				
Année	24	8,3	0,2	50	88,2	N/A	8,3	0,2	52	90,0	N/A					N/A				
							Qp=N/A													
												Coliformes fécaux					Moy. géo.			
												P1=	N/A				N/A	N/A	N/A	
												P2=	N/A				N/A	N/A	N/A	

Produit le 2017-01-30 11:03

RAPS (2011-11)

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2016

Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1^{er} avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à cet article.

Le présent rapport constitue le rapport annuel pour l'année 2016 de l'exploitant décrit à la section suivante. Il porte essentiellement sur le respect des normes du ROMAEU sous réserve des [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#) publiées par le MDDELCC.

Municipalité exploitant une station d'épuration et un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : Ville de Rouyn-Noranda

Nom de la station d'épuration : Rouyn-Noranda (Arntfield A)

Numéro de la station d'épuration : 86042-2

Type et catégorie de la station d'épuration : Filtre à tourbe (1)

Si la station d'épuration est exploitée par une firme privée, nom de la firme : _____

Municipalité exploitant seulement un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : _____

Nom de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Numéro de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Si le réseau d'égout est exploité par une firme privée, nom de la firme : _____

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs de la station d'épuration

Le tableau ci-dessous présente la qualification des personnes qui ont effectué des tâches liées à l'opération, à l'échantillonnage ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année visée par le présent rapport.

Numéro de l'employé	Qualification actuelle (choisir parmi la liste du guide explicatif)
41-226	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-228	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-2125	AEC – Traitement des eaux (Saint-Laurent)
41-2723	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
42-2535	BAC – Microbiologie immunologie (Université de Montréal)
41-2775	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)

2. Respect des normes de rejet et de toxicité

2.1 Synthèse des résultats de DBO₅C et de MES

La synthèse des résultats d'analyse de DBO₅C et de MES à l'effluent de la station d'épuration se trouve dans le « Rapport NPN » présenté en annexe.

En vertu de l'article 29 du ROMAEU, les normes de rejet de DBO₅C et de MES prévues à l'article 6 ne s'appliquent pas à l'exploitant d'une station d'épuration mentionnée à l'annexe III jusqu'à la réalisation de travaux de modernisation ou d'agrandissement ou jusqu'à la date mentionnée à cette annexe.

La station d'épuration faisant l'objet du présent rapport annuel est listée à l'annexe III du ROMAEU?

Oui; passer à la section 2.3

Non

2.2 Non-respect des normes de rejet (DBO₅C et MES)

Durant l'année 2016, toutes les moyennes périodiques disponibles à l'effluent de la station d'épuration ont respecté les normes de rejet des paragraphes 1 et 2 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

Informations additionnelles :

Les raisons expliquant les valeurs élevées de MES dans le rapport NPN pour les mois de juin et juillet sont dues à la présence sporadique de tourbe dans l'effluent. La tourbe provient du média filtrant de l'installation de traitement, principal constituant du système Biosor.

2.3 Synthèse des résultats de pH

Durant l'année 2016, la valeur la plus basse et la valeur la plus élevée du pH à l'effluent de la station d'épuration ont été de :

Normes	Variation du pH	
6,0	Valeur de pH la plus basse	7.35
9,5	Valeur de pH la plus élevée	8.08

2.4 Non-respect des normes de pH

L'effluent de la station d'épuration a respecté les normes de rejet du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

2.5 Synthèse des résultats des essais de toxicité

La catégorie de la station d'épuration (petite ou très petite) l'exempte d'avoir à effectuer les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU?

- Oui; passer à la section 2.7
- Non; remplir le tableau de la page suivante

Dans l'éventualité où la station d'épuration est visée par les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU, le tableau de la page suivante présente les résultats (légal ou non) des essais de toxicité. Il décrit les conditions dans lesquelles sont effectués ces essais et indique la concentration d'azote ammoniacale mesurée.

2.6 *Non applicable à cette station d'épuration*

2.7 Respect des autres exigences de rejet

Le « Rapport annuel de performance (station) », qui présente la synthèse des résultats de suivi de paramètres réglementés (DBO₅C et MES) et non réglementés (phosphore total et coliformes fécaux, le cas échéant), **est présenté en annexe.**

Informations additionnelles :

Les exigences de rejet à l'effluent sur les MES n'ont pas été respectées pour la période estivale. Ce non-respect est principalement dû à la présence de tourbe dans l'effluent, qui vient interférer sur les résultats d'analyse des MES. Toutes les autres exigences de rejet (DBO₅C, MES et Coliformes fécaux) ont été respectées.

3. **Respect des exigences de suivi**

L'exploitant de la station d'épuration a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 4, 6, 7 et 15 et aux annexes I et II du ROMAEU durant toute l'année 2016?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

4. **Dérivations à la station d'épuration en temps sec**

Durant tous les épisodes de temps sec de l'année 2016, aucune dérivation d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées n'a été effectuée à la station d'épuration?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

5. **Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration**

Le tableau suivant présente les dates où les appareils permettant de mesurer le débit de la station d'épuration ont été étalonnés, conformément à l'article 4 du ROMAEU.

Date d'étalonnage	Appareil de mesure et méthode utilisée	Pourcentage d'erreur du système de mesure de débit
29 novembre 2016	Étalonnage des pompes de la chambre de répartition (méthode volumétrique)	Étalonner à tous les ans. Précision de $\pm 10\%$ selon le Cahier 7 du CEAEQ

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Rapport de performance des ouvrages de surverse

Le « Rapport annuel de performance (surverses) » est joint en annexe, pour chacun des secteurs, le cas échéant. Ce rapport indique le respect des exigences réglementaires (aucun débordement en temps sec) et des exigences additionnelles.

Informations additionnelles :

Un seul débordement a été constaté à la P.P.1 en juillet suite à une très forte pluie (54mm). Ce débordement fait en sorte que cet ouvrage de surverse n'a pas respecté ses exigences de rejet.

2. Débordements aux ouvrages de surverse en temps sec

Durant toute l'année 2016, aucun ouvrage de surverse n'a débordé en temps sec?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

3. Non-respect des exigences de suivi des ouvrages de surverse

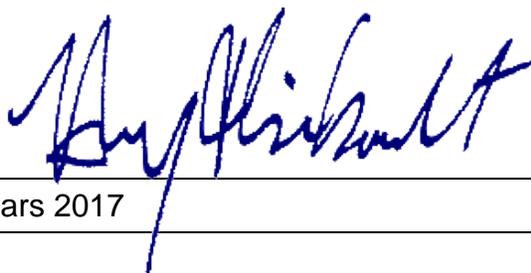
L'exploitant des ouvrages de surverse a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 9 et 15 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

PARTIE C : SIGNATURE

Nom du signataire du rapport annuel : Anny Thibault
Fonction : Coordonnatrice technique – eaux usées
Numéro de téléphone : 819-797-7110, poste 7427
Courriel : anny.thibault@rouyn-noranda.ca

Signature



Date

16 mars 2017

PARTIE C : ANNEXES

1. Rapport NPN

Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (ARNTFIELD-A) - 86042-2

Filtre à tourbe (1)

Rapport des normes de performance nationales débutant en janvier 2016

Période pour le calcul: Annuelle

Fréquence d'échantillonnage minimale: Trimestre **Nombre d'échantillons:** 1

EFFLUENT									
An. /Mois	Débit m³/d	DBO₅C				MES			
		mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG	mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG
16-01	15,9	5,4	1	0	N/A	7,5	1	0	N/A
16-02	9,9	3,8	1	0	N/A	5,9	1	0	N/A
16-03	30,3	4,5	1	0	N/A	8,7	1	0	N/A
16-04	38,4	3,1	1	0	N/A	10,3	1	0	N/A
16-05	30,9	3,5	1	0	N/A	19,0	1	0	N/A
16-06	28,0	3,4	1	0	N/A	39,7	1	0	N/A
16-07	20,3	2,6	1	0	N/A	47,1	1	0	N/A
16-08	14,3	1,7	1	0	N/A	19,8	1	0	N/A
16-09	14,3	2,6	1	0	N/A	9,4	1	0	N/A
16-10	13,2	2,9	1	0	N/A	9,5	1	0	N/A
16-11	14,3	1,8	1	0	N/A	2,9	1	0	N/A
16-12	16,9	3,4	1	0	N/A	5,1	1	0	N/A
Année	20,6	4,9	12	0	OUI	19,4	12	0	OUI
H. 16	18,7	5,3		0	N/A	10,7		0	N/A
P. 16	32,4	3,1		0	N/A	21,6		0	N/A
É. 16	16,3	0,0		0	N/A	30,7		0	N/A
A. 16	14,8	0,0		0	N/A	6,8		0	N/A

Périodes précédentes	DBO₅C			MES		
	mg/l	Nbre	EXIG	mg/l	Nbre	EXIG
2015-01 à 2015-12	5,6	4	OUI	5,6	4	OUI
2014-01 à 2014-12	0	4	OUI	7,9	4	OUI

Produit le 2017-01-30 13:37

RNPN (2013-03)

2. Rapport annuel de performance de la station

Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (ARNTFIELD-A) - 86042-2
Filtre à tourbe (1)

Rapport de performance débutant en janvier 2016

AFFLUENT												Facteur lié aux exigences d'exploitation	
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C			MES			Ptot					
		mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb			
16-01	15,9	57,9	0,9	4	25,4	0,4	4	3,60	0,06	4	1,0		
16-02	9,9	96,0	1,0	3	28,8	0,3	4	5,47	0,05	4	1,0		
16-03	30,3	43,8	1,3	5	24,8	0,8	5	3,01	0,09	5	1,0		
16-04	38,4	18,7	0,7	4	11,8	0,5	4	1,21	0,05	4	1,0		
16-05	30,9	32,4	1,0	3	33,8	1,0	3	2,22	0,07	3	1,0		
16-06	28,0	40,4	1,1	5	41,5	1,2	5	2,48	0,07	5	1,0		
16-07	20,3	76,0	1,5	4	271,5	5,5	4	5,07	0,10	4	1,0		
16-08	14,3	63,7	0,9	5	157,6	2,3	5	5,90	0,08	5	1,0		
16-09	14,3	31,6	0,5	4	31,7	0,5	4	4,24	0,06	4	1,0		
16-10	13,2	45,8	0,6	4	23,1	0,3	4	4,48	0,06	4	1,0		
16-11	14,3	33,1	0,5	4	18,2	0,3	4	3,26	0,05	4	1,0		
16-12	16,9	30,9	0,5	3	44,3	0,7	5	2,99	0,05	5	1,0		
Année	20,6	43,7	0,9	48	58,3	1,2	51	3,40	0,07	51	1,00		
%calc	111,4		24,3			27,3							

EFFLUENT																			
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C					MES					Ptot					Col. féc.		
		mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	n/100ml	Nb	EXIG
16-01	15,9	5,4	0,1	4		N/A	7,5	0,1	4		N/A	3,21	0,05	4		N/A			N/A
16-02	9,9	3,8	0,0	3		N/A	5,9	0,1	4		N/A	4,42	0,04	4		N/A			N/A
16-03	30,3	4,5	0,1	5		N/A	8,7	0,3	5		N/A	2,63	0,08	5		N/A			N/A
16-04	38,4	3,1	0,1	4		N/A	10,3	0,4	4		N/A	1,20	0,05	4		N/A			N/A
16-05	30,9	3,5	0,1	3		N/A	19,0	0,6	3		N/A	1,85	0,06	3		N/A	2000	1	P1
16-06	28,0	3,4	0,1	5		N/A	39,7	1,1	5		N/A	2,41	0,07	5		N/A	1600	1	P1
16-07	20,3	2,6	0,1	4		N/A	47,1	1,0	4		N/A	4,08	0,08	4		N/A	7300	1	P1
16-08	14,3	1,7	0,0	5		N/A	19,8	0,3	5		N/A	5,15	0,07	5		N/A	480	1	P1
16-09	14,3	2,6	0,0	4		N/A	9,4	0,1	4		N/A	4,34	0,06	4		N/A	1500	1	P1
16-10	13,2	2,9	0,0	4		N/A	9,5	0,1	4		N/A	4,27	0,06	4		N/A	15000	1	P1
16-11	14,3	1,8	0,0	4		N/A	2,9	0,0	4		N/A	3,67	0,05	4		N/A			N/A
16-12	16,9	3,4	0,1	3		N/A	5,1	0,1	5		N/A	2,26	0,04	5		N/A			N/A
Année	20,6	4,9	0,1	48	88,9	OUI	14,6	0,3	51	75,0	OUI								
H. 16	18,7	5,3	0,1		88,9	OUI	10,7	0,2		83,3	OUI								
P. 16	32,4	3,1	0,1		88,9	N/A	21,6	0,7		41,7	N/A								
É. 16	16,3	0,0	0,0		100,0	OUI	30,7	0,5		58,3	NON								
A. 16	14,8	0,0	0,0		100,0	N/A	6,8	0,1		91,7	N/A								
Qp=N/A												N/A							
												Coliformes fécaux					Moy. géo.		
												P1= 05-01 au 10-31					2514 6 OUI		
												P2= N/A					N/A N/A N/A		

Produit le 2017-01-30 13:43

RAPS (2011-11)

3. Rapport annuel de performance des ouvrages de surverses

Autres municipales,
Régions et Occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (ARNTFIELD-A) (86042-2)
Ouvrages de surverse

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2016-01 au 2016-12

Municipalité ou secteur: Arntfield-A

Identification (Type et Nom)	%Qtot		Type de débordement					Limite	Respect	valides
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS	X	EXIG.	c. suivi
P.P. 1 Ar	37,8	Déb.	1	0	0	0	0		NON	49
	U	Heures								46
P.P. 2 Ar	100	Déb.	0	0	0	0	0		OUI	366
	U	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			48
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
Déb. = nombre de débordements			Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible		
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					

Produit le 2017-01-31 10:46

Page 1 de 1

RAPO (2000-03)

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2016

Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1^{er} avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à cet article.

Le présent rapport constitue le rapport annuel pour l'année 2016 de l'exploitant décrit à la section suivante. Il porte essentiellement sur le respect des normes du ROMAEU sous réserve des [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#) publiées par le MDDELCC.

Municipalité exploitant une station d'épuration et un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : Ville de Rouyn-Noranda

Nom de la station d'épuration : Rouyn-Noranda (Arntfield B)

Numéro de la station d'épuration : 86042-3

Type et catégorie de la station d'épuration : Filtre à tourbe (1)

Si la station d'épuration est exploitée par une firme privée, nom de la firme : _____

Municipalité exploitant seulement un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : _____

Nom de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Numéro de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Si le réseau d'égout est exploité par une firme privée, nom de la firme : _____

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs de la station d'épuration

Le tableau ci-dessous présente la qualification des personnes qui ont effectué des tâches liées à l'opération, à l'échantillonnage ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année visée par le présent rapport.

Numéro de l'employé	Qualification actuelle (choisir parmi la liste du guide explicatif)
41-226	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-228	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-2125	AEC – Traitement des eaux (Saint-Laurent)
41-2723	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
42-2535	BAC – Microbiologie immunologie (Université de Montréal)
41-2775	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)

2. Respect des normes de rejet et de toxicité

2.1 Synthèse des résultats de DBO₅C et de MES

La synthèse des résultats d'analyse de DBO₅C et de MES à l'effluent de la station d'épuration se trouve dans le « Rapport NPN » présenté en annexe.

En vertu de l'article 29 du ROMAEU, les normes de rejet de DBO₅C et de MES prévues à l'article 6 ne s'appliquent pas à l'exploitant d'une station d'épuration mentionnée à l'annexe III jusqu'à la réalisation de travaux de modernisation ou d'agrandissement ou jusqu'à la date mentionnée à cette annexe.

La station d'épuration faisant l'objet du présent rapport annuel est listée à l'annexe III du ROMAEU?

Oui; passer à la section 2.3

Non

2.2 Non-respect des normes de rejet (DBO₅C et MES)

Durant l'année 2016, toutes les moyennes périodiques disponibles à l'effluent de la station d'épuration ont respecté les normes de rejet des paragraphes 1 et 2 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

Informations additionnelles :

Les raisons expliquant les valeurs élevées de MES dans le rapport NPN pour les mois de juillet et septembre sont dues à la présence sporadique de tourbe dans l'effluent. La tourbe provient du média filtrant de l'installation de traitement, principal constituant du système Biosor.

2.3 Synthèse des résultats de pH

Durant l'année 2016, la valeur la plus basse et la valeur la plus élevée du pH à l'effluent de la station d'épuration ont été de :

Normes	Variation du pH	
6,0	Valeur de pH la plus basse	7.37
9,5	Valeur de pH la plus élevée	7.96

2.4 Non-respect des normes de pH

L'effluent de la station d'épuration a respecté les normes de rejet du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

2.5 Synthèse des résultats des essais de toxicité

La catégorie de la station d'épuration (petite ou très petite) l'exempte d'avoir à effectuer les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU?

- Oui; passer à la section 2.7
- Non; remplir le tableau de la page suivante

Dans l'éventualité où la station d'épuration est visée par les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU, le tableau de la page suivante présente les résultats (légal ou non) des essais de toxicité. Il décrit les conditions dans lesquelles sont effectués ces essais et indique la concentration d'azote ammoniacale mesurée.

2.6 *Non applicable à cette station d'épuration*

2.7 Respect des autres exigences de rejet

Le « Rapport annuel de performance (station) », qui présente la synthèse des résultats de suivi de paramètres réglementés (DBO₅C et MES) et non réglementés (phosphore total et coliformes fécaux, le cas échéant), **est présenté en annexe.**

Informations additionnelles :

Les exigences de rejet à l'effluent sur les MES n'ont pas été respectées pour la période estivale. Ce non-respect est principalement dû à la présence de tourbe dans l'effluent, qui vient interférer sur les résultats d'analyse des MES. Toutes les autres exigences de rejet (DBO₅C, MES et Coliformes fécaux) ont été respectées.

3. **Respect des exigences de suivi**

L'exploitant de la station d'épuration a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 4, 6, 7 et 15 et aux annexes I et II du ROMAEU durant toute l'année 2016?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

4. **Dérivations à la station d'épuration en temps sec**

Durant tous les épisodes de temps sec de l'année 2016, aucune dérivation d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées n'a été effectuée à la station d'épuration?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

5. **Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration**

Le tableau suivant présente les dates où les appareils permettant de mesurer le débit de la station d'épuration ont été étalonnés, conformément à l'article 4 du ROMAEU.

Date d'étalonnage	Appareil de mesure et méthode utilisée	Pourcentage d'erreur du système de mesure de débit
29 novembre 2016	Étalonnage des pompes de la chambre de répartition (méthode volumétrique)	Étalonner à tous les ans. Précision de $\pm 10\%$ selon le Cahier 7 du CEAEQ

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Rapport de performance des ouvrages de surverse

Le « Rapport annuel de performance (surverses) » est joint en annexe, pour chacun des secteurs, le cas échéant. Ce rapport indique le respect des exigences réglementaires (aucun débordement en temps sec) et des exigences additionnelles.

2. Débordements aux ouvrages de surverse en temps sec

Durant toute l'année 2016, aucun ouvrage de surverse n'a débordé en temps sec?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

3. Non-respect des exigences de suivi des ouvrages de surverse

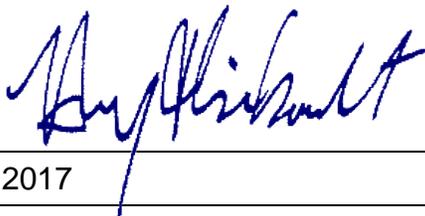
L'exploitant des ouvrages de surverse a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 9 et 15 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

PARTIE C : SIGNATURE

Nom du signataire du rapport annuel : Anny Thibault
Fonction : Coordonnatrice technique – eaux usées
Numéro de téléphone : 819-797-7110, poste 7427
Courriel : anny.thibault@rouyn-noranda.ca

Signature



Date

16 mars 2017

PARTIE C : ANNEXES

1. Rapport NPN

Autaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (ARNTFIELD-B) - 86042-3

Filtre à tourbe (1)

Rapport des normes de performance nationales débutant en janvier 2016

Période pour le calcul: Annuelle

Fréquence d'échantillonnage minimale: Trimestre Nombre d'échantillons: 1

EFFLUENT									
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C				MES			
		mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG	mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG
16-01	1,9	16,0	1	0	N/A	10,9	1	0	N/A
16-02	1,5	23,3	1	0	N/A	11,5	1	0	N/A
16-03	3,1	12,3	1	0	N/A	13,0	1	0	N/A
16-04	4,5	13,3	1	0	N/A	21,9	1	0	N/A
16-05	2,5	11,3	1	0	N/A	14,0	1	0	N/A
16-06	2,1	15,3	1	0	N/A	17,0	1	0	N/A
16-07	1,9	13,1	1	0	N/A	60,0	1	0	N/A
16-08	1,7	2,8	1	0	N/A	20,1	1	0	N/A
16-09	2,0	19,6	1	0	N/A	95,5	1	0	N/A
16-10	2,1	13,9	1	0	N/A	15,4	1	0	N/A
16-11	1,6	17,7	1	0	N/A	11,5	1	0	N/A
16-12	1,4	21,9	1	0	N/A	20,7	1	0	N/A
Année	2,2	0,0	12	0	OUI	0,0	12	0	OUI
H. 16	2,2	0,0		0	N/A	0,0		0	N/A
P. 16	3,0	0,0		0	N/A	0,0		0	N/A
É. 16	1,9	0,0		0	N/A	52,6		0	N/A
A. 16	1,7	0,0		0	N/A	0,0		0	N/A

Périodes précédentes	DBO ₅ C			MES		
	mg/l	Nbre	EXIG	mg/l	Nbre	EXIG
2015-01 à 2015-12	33,3	4	NON	0	4	OUI
2014-01 à 2014-12	0	4	OUI	37	4	NON

Produit le 2017-01-31 11:17

RNPN (2013-03)

2. Rapport annuel de performance de la station

Arbres municipales,
Régions et Occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (ARNTFIELD-B) - 86042-3

Filtre à tourbe (1)

Rapport de performance débutant en janvier 2016

AFFLUENT												Facteur lié aux exigences d'exploitation	
An. /Mois	Débit m³/d	DBO ₅ C			MES			Ptot					
		mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb			
16-01	1,9	261,2	0,5	4	89,5	0,2	4	6,12	0,01	4	1,0		
16-02	1,5	186,8	0,3	3	35,9	0,1	4	7,15	0,01	4	1,0		
16-03	3,1	57,7	0,2	5	16,8	0,1	5	3,13	0,01	5	1,0		
16-04	4,5	45,6	0,2	4	10,8	0,0	4	2,00	0,01	4	1,0		
16-05	2,5	108,7	0,3	4	25,4	0,1	4	4,78	0,01	4	1,0		
16-06	2,1	124,8	0,3	5	26,1	0,1	5	5,29	0,01	5	1,0		
16-07	1,9	80,9	0,2	4	33,2	0,1	4	6,26	0,01	4	1,0		
16-08	1,7	68,3	0,1	5	46,5	0,1	5	6,51	0,01	5	1,0		
16-09	2,0	42,4	0,1	4	28,3	0,1	4	3,74	0,01	4	1,0		
16-10	2,1	86,1	0,2	4	23,9	0,1	4	5,72	0,01	4	1,0		
16-11	1,6	82,9	0,1	4	20,5	0,0	4	5,01	0,01	4	1,0		
16-12	1,4	110,2	0,2	3	46,8	0,1	5	6,18	0,01	5	1,0		
Année	2,2	90,9	0,2	49	45,5	0,1	52	4,55	0,01	52	1,00		
%calc	62,9		28,6			12,5							

EFFLUENT																								
An. /Mois	Débit m³/d	DBO ₅ C					MES					Ptot					Col. féc.							
		mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	n/100ml	Nb	EXIG					
16-01	1,9	16,0	0,0	4		N/A	10,9	0,0	4		N/A	4,22	0,01	4		N/A			N/A					
16-02	1,5	23,3	0,0	3		N/A	11,5	0,0	4		N/A	5,92	0,01	4		N/A			N/A					
16-03	3,1	12,3	0,0	5		N/A	13,0	0,0	5		N/A	3,53	0,01	5		N/A			N/A					
16-04	4,5	13,3	0,1	4		N/A	21,9	0,1	4		N/A	1,84	0,01	4		N/A			N/A					
16-05	2,5	11,3	0,0	4		N/A	14,0	0,0	4		N/A	4,61	0,01	4		N/A			P1					
16-06	2,1	15,3	0,0	5		N/A	17,0	0,0	5		N/A	4,89	0,01	5		N/A	3924	2	P1					
16-07	1,9	13,1	0,0	4		N/A	60,0	0,1	4		N/A	5,04	0,01	4		N/A	89443	2	P1					
16-08	1,7	2,8	0,0	4		N/A	20,1	0,0	5		N/A	7,10	0,01	5		N/A	26833	2	P1					
16-09	2,0	19,6	0,0	4		N/A	95,5	0,2	4		N/A	4,45	0,01	4		N/A			P1					
16-10	2,1	13,9	0,0	4		N/A	15,4	0,0	4		N/A	5,29	0,01	4		N/A			P1					
16-11	1,6	17,7	0,0	4		N/A	11,5	0,0	4		N/A	4,23	0,01	4		N/A			N/A					
16-12	1,4	21,9	0,0	3		N/A	20,7	0,0	5		N/A	6,31	0,01	5		N/A			N/A					
Année	2,2	0,0	0,0	48	100,0	OUI	0,0	0,0	52	100,0	OUI													
H. 16	2,2	0,0	0,0		100,0	OUI	0,0	0,0		100,0	OUI													
P. 16	3,0	0,0	0,0		100,0	N/A	0,0	0,0		100,0	N/A													
É. 16	1,9	0,0	0,0		100,0	OUI	52,6	0,1		0,0	NON													
A. 16	1,7	0,0	0,0		100,0	N/A	0,0	0,0		100,0	N/A													
												Qp=N/A					N/A							
																	Coliformes fécaux					Moy. géo.		
																	P1= 05-01 au 10-31					21118 6 (OUI)		
																	P2= N/A					N/A N/A N/A		

Produit le 2017-01-31 11:25

RAPS (2011-11)

3. Rapport annuel de performance des ouvrages de surverses

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2016-01 au 2016-12

Municipalité ou secteur: Arntfield-B

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite	Respect	valides
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS	X	EXIG.	c. suivi
P.P. 3 Ar	100	Déb.	0	0	0	0	0		OUI	364
	U	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			48
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
	Déb. = nombre de débordements				
	Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible				
Un "OUT" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2016

Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1^{er} avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à cet article.

Le présent rapport constitue le rapport annuel pour l'année 2016 de l'exploitant décrit à la section suivante. Il porte essentiellement sur le respect des normes du ROMAEU sous réserve des [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#) publiées par le MDDELCC.

Municipalité exploitant une station d'épuration et un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : Ville de Rouyn-Noranda

Nom de la station d'épuration : Rouyn-Noranda (Beaudry)

Numéro de la station d'épuration : 86042-1

Type et catégorie de la station d'épuration : Étangs aérés (2)

Si la station d'épuration est exploitée par une firme privée, nom de la firme : _____

Municipalité exploitant seulement un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : _____

Nom de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Numéro de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Si le réseau d'égout est exploité par une firme privée, nom de la firme : _____

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs de la station d'épuration

Le tableau ci-dessous présente la qualification des personnes qui ont effectué des tâches liées à l'opération, à l'échantillonnage ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année visée par le présent rapport.

Numéro de l'employé	Qualification actuelle (choisir parmi la liste du guide explicatif)
41-226	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-228	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-2125	AEC – Traitement des eaux (Saint-Laurent)
41-2723	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
42-2535	BAC – Microbiologie immunologie (Université de Montréal)
41-2775	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)

2. Respect des normes de rejet et de toxicité

2.1 Synthèse des résultats de DBO₅C et de MES

La synthèse des résultats d'analyse de DBO₅C et de MES à l'effluent de la station d'épuration se trouve dans le « Rapport NPN » présenté en annexe.

En vertu de l'article 29 du ROMAEU, les normes de rejet de DBO₅C et de MES prévues à l'article 6 ne s'appliquent pas à l'exploitant d'une station d'épuration mentionnée à l'annexe III jusqu'à la réalisation de travaux de modernisation ou d'agrandissement ou jusqu'à la date mentionnée à cette annexe.

La station d'épuration faisant l'objet du présent rapport annuel est listée à l'annexe III du ROMAEU?

Oui; passer à la section 2.3

Non

2.2 Non-respect des normes de rejet (DBO₅C et MES)

Durant l'année 2016, toutes les moyennes périodiques disponibles à l'effluent de la station d'épuration ont respecté les normes de rejet des paragraphes 1 et 2 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

2.3 Synthèse des résultats de pH

Durant l'année 2016, la valeur la plus basse et la valeur la plus élevée du pH à l'effluent de la station d'épuration ont été de :

Normes	Variation du pH	
	6,0	Valeur de pH la plus basse
9,5	Valeur de pH la plus élevée	7.71

2.4 Non-respect des normes de pH

L'effluent de la station d'épuration a respecté les normes de rejet du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

2.5 Synthèse des résultats des essais de toxicité

La catégorie de la station d'épuration (petite ou très petite) l'exempte d'avoir à effectuer les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU?

- Oui; passer à la section 2.7
- Non; remplir le tableau de la page suivante

Dans l'éventualité où la station d'épuration est visée par les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU, le tableau de la page suivante présente les résultats (légal ou non) des essais de toxicité. Il décrit les conditions dans lesquelles sont effectués ces essais et indique la concentration d'azote ammoniacale mesurée.

2.6 *Non applicable à cette station d'épuration*

2.7 Respect des autres exigences de rejet

Le « Rapport annuel de performance (station) », qui présente la synthèse des résultats de suivi de paramètres réglementés (DBO₅C et MES) et non réglementés (phosphore total et coliformes fécaux, le cas échéant), **est présenté en annexe.**

Informations additionnelles : Toutes les exigences de rejet à l'effluent ont été respectées.

3. Respect des exigences de suivi

L'exploitant de la station d'épuration a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 4, 6, 7 et 15 et aux annexes I et II du ROMAEU durant toute l'année 2016?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

4. Dérivations à la station d'épuration en temps sec

Durant tous les épisodes de temps sec de l'année 2016, aucune dérivation d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées n'a été effectuée à la station d'épuration?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où la station d'épuration a connu au moins un épisode de temps sec durant lequel une partie des eaux usées acheminées à la station d'épuration n'a pas subi toutes les étapes de traitement, le tableau suivant présente les périodes de l'année où ces épisodes se sont produits. Il décrit les causes ainsi que les circonstances dans lesquelles la dérivation s'est produite, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, l'état d'avancement de ces mesures ainsi que la date de transmission de l'avis au ministre.

Dates	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹
13 juin au 4 août	Vidange des boues et réparation des diffuseurs de fond du bassin 1	-Isolation du bassin 1; dérivation de l'affluent directement dans le bassin 2. -Suivi régulier du traitement; le temps de rétention hydraulique dans le bassin 2 > 13 jours, donc le traitement atteint les performances requises.	-13 au 23 juin : abaissement graduel du niveau du niveau d'eau du bassin 1 (≤200mm par jour) par pompage du surnageant vers le bassin 2. -24 au 28 juin : vidange des boues du bassin 1. -29 juin au 4 août : réparation sur les lignes d'aération. -4 au 24 août : fin de la dérivation. Suite à la remise en fonction graduelle du bassin 1, il n'y a aucun écoulement d'eaux à l'effluent, le temps que le niveau d'eau des bassins atteigne la hauteur nécessaire pour produire un effluent.	2016-09-13

1 : Selon les [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#), seules les dérivations dont la durée appréhendée est supérieure à 48 heures doivent faire l'objet d'un avis au ministre.

5. Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration

Le tableau suivant présente les dates où les appareils permettant de mesurer le débit de la station d'épuration ont été étalonnés, conformément à l'article 4 du ROMAEU.

Date d'étalonnage	Appareil de mesure et méthode utilisée	Pourcentage d'erreur du système de mesure de débit
28 novembre 2016	Étalonnage des pompes de la station de tête (méthode volumétrique)	Étalonner à tous les ans. Précision de $\pm 10\%$ selon le Cahier 7 du CEAEQ

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Rapport de performance des ouvrages de surverse

Le « Rapport annuel de performance (surverses) » est joint en annexe, pour chacun des secteurs, le cas échéant. Ce rapport indique le respect des exigences réglementaires (aucun débordement en temps sec) et des exigences additionnelles.

Informations additionnelles :

La plupart des surverses se sont produites durant la période de fonte printanière et durant les fortes pluies.

2. Débordements aux ouvrages de surverse en temps sec

Durant toute l'année 2016, aucun ouvrage de surverse n'a débordé en temps sec?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

3. Non-respect des exigences de suivi des ouvrages de surverse

L'exploitant des ouvrages de surverse a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 9 et 15 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

PARTIE C : SIGNATURE

Nom du signataire du rapport annuel : Anny Thibault
Fonction : Coordonnatrice technique – eaux usées
Numéro de téléphone : 819-797-7110, poste 7427
Courriel : anny.thibault@rouyn-noranda.ca

Signature



Date

16 mars 2017

PARTIE C : ANNEXES

1. Rapport NPN

Arbres municipales,
Régions et Occupation
du territoire

Québec 

ROUYN-NORANDA (BEAUDRY) - 86042-1
Étangs aérés (2)

Rapport des normes de performance nationales débutant en janvier 2016

Période pour le calcul: Annuelle

Fréquence d'échantillonnage minimale: Trimestre Nombre d'échantillons: 1

EFFLUENT									
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C				MES			
		mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG	mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG
16-01	197,5	14,7	1	0	N/A	15,1	1	0	N/A
16-02	161,7	18,1	1	0	N/A	17,2	1	0	N/A
16-03	380,7	15,4	1	0	N/A	11,4	1	0	N/A
16-04	578,9	12,6	1	0	N/A	12,6	1	0	N/A
16-05	423,0	6,7	1	0	N/A	7,8	1	0	N/A
16-06	300,6	5,4	1	0	N/A	5,7	1	0	N/A
16-07	210,4	5,9	1	0	N/A	18,4	1	0	N/A
16-08	212,2	6,6	1	0	N/A	9,5	1	0	N/A
16-09	251,1	2,1	1	0	N/A	7,3	1	0	N/A
16-10	250,4	2,2	1	0	N/A	4,9	1	0	N/A
16-11	205,2	5,4	1	0	N/A	8,3	1	0	N/A
16-12	208,7	10,7	1	0	N/A	8,6	1	0	N/A
Année	281,7	8,9	12	0	OUI	10,3	12	0	OUI
H. 16	246,6	15,8		0	N/A	13,8		0	N/A
P. 16	434,2	9,0		0	N/A	9,4		0	N/A
É. 16	224,6	4,5		0	N/A	11,6		0	N/A
A. 16	221,4	5,9		0	N/A	7,2		0	N/A

Périodes précédentes	DBO ₅ C			MES		
	mg/l	Nbre	EXIG	mg/l	Nbre	EXIG
2015-01 à 2015-12	8	4	OUI	9,7	4	OUI
2014-01 à 2014-12	6,3	4	OUI	8,3	4	OUI

Produit le 2017-01-31 12:55

RNPN (2013-03)

2. Rapport annuel de performance de la station

Arbres municipales,
Régions et Occupation
du territoire

Québec

ROUYN-NORANDA (BEAUDRY) - 86042-1

Étangs aérés (2)

Rapport de performance débutant en janvier 2016

AFFLUENT											Facteur lié aux exigences d'exploitation		
An. /Mois	Débit m³/d	DBO ₅ C			MES			Ptot					
		mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb			
16-01	197,5	152,2	30,1	4	92,7	18,3	4	3,93	0,78	4			1,0
16-02	161,7	196,8	31,8	3	261,5	42,3	3	5,28	0,85	3			1,0
16-03	380,7	86,8	33,0	5	131,4	50,0	5	2,49	0,95	5			1,0
16-04	578,9	65,8	38,1	4	87,9	50,9	4	1,76	1,02	4			1,0
16-05	423,0	73,3	31,0	4	87,4	37,0	4	1,87	0,79	4			1,0
16-06	300,6	147,8	44,4	5	180,1	54,1	5	2,65	0,80	5			1,0
16-07	210,4	112,8	23,7	4	248,4	52,3	4	4,77	1,00	4			1,0
16-08	212,2	99,9	21,2	5	148,9	31,6	5	3,75	0,79	5			1,0
16-09	251,1	101,1	25,4	4	194,1	48,7	4	3,25	0,82	4			1,0
16-10	250,4	117,0	29,3	4	166,0	41,6	4	2,90	0,73	4			1,0
16-11	205,2	130,5	26,8	5	183,0	37,5	5	4,31	0,88	5			1,0
16-12	208,7	140,0	29,2	2	214,8	44,8	4	3,30	0,69	4			1,0
Année	281,7	107,9	30,4	49	150,9	42,5	51	2,98	0,84	51			1,00
%calc	124,1		65,7										

EFFLUENT														Col. féc.					
An. /Mois	Débit m³/d	DBO ₅ C					MES					Ptot				n/100ml	Nb	EXIG	
		mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG			
16-01	197,5	14,7	2,9	4		N/A	15,1	3,0	4		N/A	2,31	0,46	4		N/A			N/A
16-02	161,7	18,1	2,9	4		N/A	17,2	2,8	4		N/A	3,23	0,52	4		N/A			N/A
16-03	380,7	15,4	5,9	5		N/A	11,4	4,3	5		N/A	2,50	0,95	5		N/A			N/A
16-04	578,9	12,6	7,3	4		N/A	12,6	7,3	4		N/A	2,01	1,16	4		N/A			N/A
16-05	423,0	6,7	2,8	4		N/A	7,8	3,3	4		N/A	2,19	0,93	4		N/A	1400	1	P1
16-06	300,6	5,4	1,6	5		N/A	5,7	1,7	5		N/A	3,21	0,96	5		N/A	2600	1	P1
16-07	210,4	5,9	1,2	4		N/A	18,4	3,9	4		N/A	5,91	1,24	4		N/A	22000	1	P1
16-08	212,2	6,6	1,4	3		N/A	9,5	2,0	3		N/A	4,59	0,97	3		N/A	4000	1	P1
16-09	251,1	2,1	0,5	4		N/A	7,3	1,8	4		N/A	2,53	0,83	4		N/A	99	1	P1
16-10	250,4	2,2	0,6	4		N/A	4,9	1,2	4		N/A	1,20	0,30	4		N/A	3600	1	P1
16-11	205,2	5,4	1,1	5		N/A	8,3	1,7	5		N/A	1,30	0,27	5		N/A			N/A
16-12	208,7	10,7	2,2	2		N/A	8,6	1,8	4		N/A	2,27	0,47	4		N/A			N/A
Année	281,7	8,9	2,5	48	91,8	OUI	10,3	2,9	50	93,2	N/A								
H. 16	246,6	15,8	3,9		87,2	OUI	13,8	3,4		92,0	N/A								
P. 16	434,2	9,0	3,9		87,2	N/A	9,4	4,1		90,4	N/A								
É. 16	224,6	4,5	1,0		96,7	OUI	11,6	2,6		93,9	N/A								
A. 16	221,4	5,9	1,3		95,7	N/A	7,2	1,6		96,2	N/A								
Qp=N/A														N/A					
														Coliformes fécaux			Moy. géo.		
														P1= 05-01 au 10-31			2203 6 OUI		
														P2= N/A			N/A N/A N/A		

Produit le 2017-01-31 12:58

RAPS (2011-11)

3. Rapport annuel de performance des ouvrages de surverses

Autaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (BEAUDRY) (86042-1)
Ouvrages de surverse

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2016-01 au 2016-12

Municipalité ou secteur: Beaudry

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite	Respect	valides
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS	X	EXIG.	c. suivi
P.P. 1 - Beaudry	100	Déb.	6	4	1	0	0		NON	357
	U	Heures	8,19	11,56	0,50	0,00	0,00			48
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
	Déb. = nombre de débordements		Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible		
Un "OUT" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					

Produit le 2017-01-31 13:00

Page 1 de 1

RAPO (2000-03)

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2016

Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1^{er} avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à cet article.

Le présent rapport constitue le rapport annuel pour l'année 2016 de l'exploitant décrit à la section suivante. Il porte essentiellement sur le respect des normes du ROMAEU sous réserve des [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#) publiées par le MDDELCC.

Municipalité exploitant une station d'épuration et un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : Ville de Rouyn-Noranda

Nom de la station d'épuration : Rouyn-Noranda (Cadillac)

Numéro de la station d'épuration : 86042-7

Type et catégorie de la station d'épuration : Étangs aérés (3)

Si la station d'épuration est exploitée par une firme privée, nom de la firme : _____

Municipalité exploitant seulement un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : _____

Nom de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Numéro de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Si le réseau d'égout est exploité par une firme privée, nom de la firme : _____

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs de la station d'épuration

Le tableau ci-dessous présente la qualification des personnes qui ont effectué des tâches liées à l'opération, à l'échantillonnage ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année visée par le présent rapport.

Numéro de l'employé	Qualification actuelle (choisir parmi la liste du guide explicatif)
41-226	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-228	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-2125	AEC – Traitement des eaux (Saint-Laurent)
41-2723	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
42-2535	BAC – Microbiologie immunologie (Université de Montréal)
41-2775	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)

2. Respect des normes de rejet et de toxicité

2.1 Synthèse des résultats de DBO₅C et de MES

La synthèse des résultats d'analyse de DBO₅C et de MES à l'effluent de la station d'épuration se trouve dans le « Rapport NPN » présenté en annexe.

En vertu de l'article 29 du ROMAEU, les normes de rejet de DBO₅C et de MES prévues à l'article 6 ne s'appliquent pas à l'exploitant d'une station d'épuration mentionnée à l'annexe III jusqu'à la réalisation de travaux de modernisation ou d'agrandissement ou jusqu'à la date mentionnée à cette annexe.

La station d'épuration faisant l'objet du présent rapport annuel est listée à l'annexe III du ROMAEU?

Oui; passer à la section 2.3

Non

2.2 Non-respect des normes de rejet (DBO₅C et MES)

Durant l'année 2016, toutes les moyennes périodiques disponibles à l'effluent de la station d'épuration ont respecté les normes de rejet des paragraphes 1 et 2 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

2.3 Synthèse des résultats de pH

Durant l'année 2016, la valeur la plus basse et la valeur la plus élevée du pH à l'effluent de la station d'épuration ont été de :

Normes	Variation du pH	
	6,0	Valeur de pH la plus basse
9,5	Valeur de pH la plus élevée	8.02

2.4 Non-respect des normes de pH

L'effluent de la station d'épuration a respecté les normes de rejet du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

2.5 Synthèse des résultats des essais de toxicité

La catégorie de la station d'épuration (petite ou très petite) l'exempte d'avoir à effectuer les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU?

- Oui; passer à la section 2.7
- Non; remplir le tableau de la page suivante

Dans l'éventualité où la station d'épuration est visée par les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU, le tableau de la page suivante présente les résultats (légal ou non) des essais de toxicité. Il décrit les conditions dans lesquelles sont effectués ces essais et indique la concentration d'azote ammoniacale mesurée.

2.6 *Non applicable à cette station d'épuration*

2.7 Respect des autres exigences de rejet

Le « Rapport annuel de performance (station) », qui présente la synthèse des résultats de suivi de paramètres réglementés (DBO₅C et MES) et non réglementés (phosphore total et coliformes fécaux, le cas échéant), **est présenté en annexe.**

Informations additionnelles : Toutes les exigences de rejet à l'effluent ont été respectées.

3. Respect des exigences de suivi

L'exploitant de la station d'épuration a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 4, 6, 7 et 15 et aux annexes I et II du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

4. Dérivations à la station d'épuration en temps sec

Durant tous les épisodes de temps sec de l'année 2016, aucune dérivation d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées n'a été effectuée à la station d'épuration?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où la station d'épuration a connu au moins un épisode de temps sec durant lequel une partie des eaux usées acheminées à la station d'épuration n'a pas subi toutes les étapes de traitement, le tableau suivant présente les périodes de l'année où ces épisodes se sont produits. Il décrit les causes ainsi que les circonstances dans lesquelles la dérivation s'est produite, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, l'état d'avancement de ces mesures ainsi que la date de transmission de l'avis au ministre.

5. Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration

Le tableau suivant présente les dates où les appareils permettant de mesurer le débit de la station d'épuration ont été étalonnés, conformément à l'article 4 du ROMAEU.

Date d'étalonnage	Appareil de mesure et méthode utilisée	Pourcentage d'erreur du système de mesure de débit
2 février 2016 et 7 novembre 2016	Étalonnage des pompes de la station de tête (méthode volumétrique)	Étalonner à tous les ans. Précision de $\pm 6\%$ selon le Cahier 7 du CEAEQ

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Rapport de performance des ouvrages de surverse

Le « Rapport annuel de performance (surverses) » est joint en annexe, pour chacun des secteurs, le cas échéant. Ce rapport indique le respect des exigences réglementaires (aucun débordement en temps sec) et des exigences additionnelles.

Informations additionnelles :

La plupart des surverses se sont produites durant la période de fonte printanière et durant les fortes pluies.

2. Débordements aux ouvrages de surverse en temps sec

Durant toute l'année 2016, aucun ouvrage de surverse n'a débordé en temps sec?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

3. Non-respect des exigences de suivi des ouvrages de surverse

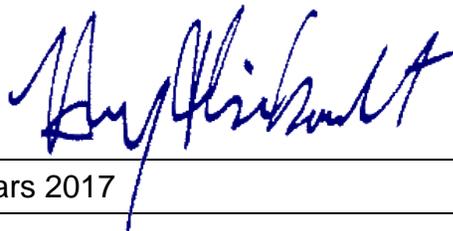
L'exploitant des ouvrages de surverse a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 9 et 15 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

PARTIE C : SIGNATURE

Nom du signataire du rapport annuel : Anny Thibault
Fonction : Coordonnatrice technique – eaux usées
Numéro de téléphone : 819-797-7110, poste 7427
Courriel : anny.thibault@rouyn-noranda.ca

Signature



Date

16 mars 2017

PARTIE C : ANNEXES

1. Rapport NPN

Affaires municipales,
Régions et occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (CADILLAC) - 86042-7
Étangs aérés (3)

Rapport des normes de performance nationales débutant en janvier 2016

Période pour le calcul: Annuelle

Fréquence d'échantillonnage minimale: Trimestre Nombre d'échantillons: 1

EFFLUENT									
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C				MES			
		mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG	mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG
16-01	335,2	5,6	1	0	N/A	12,8	1	0	N/A
16-02	254,2	4,5	1	0	N/A	9,5	1	0	N/A
16-03	628,8	5,9	1	0	N/A	15,1	1	0	N/A
16-04	973,2	5,4	1	0	N/A	19,8	1	0	N/A
16-05	842,4	5,7	1	0	N/A	15,5	1	0	N/A
16-06	572,6	4,3	1	0	N/A	6,6	1	0	N/A
16-07	458,0	7,2	1	0	N/A	13,8	1	0	N/A
16-08	340,1	4,7	1	0	N/A	26,1	1	0	N/A
16-09	466,5	6,2	1	0	N/A	29,9	1	0	N/A
16-10	340,3	2,3	1	0	N/A	9,2	1	0	N/A
16-11	370,6	2,8	1	0	N/A	2,5	1	0	N/A
16-12	404,5	6,2	1	0	N/A	4,7	1	0	N/A
Année	498,9	5,2	12	0	OUI	14,6	12	0	OUI
H. 16	406,1	5,4		0	N/A	13,3		0	N/A
P. 16	796,1	5,3		0	N/A	15,1		0	N/A
É. 16	421,5	6,2		0	N/A	23,0		0	N/A
A. 16	371,8	3,8		0	N/A	5,4		0	N/A

Périodes précédentes	DBO ₅ C			MES		
	mg/l	Nbre	EXIG	mg/l	Nbre	EXIG
2015-01 à 2015-12	5,7	4	OUI	14	4	OUI
2014-01 à 2014-12	10,7	4	OUI	10,3	4	OUI

Produit le 2017-02-06 13:36

RNPN (2013-03)

2. Rapport annuel de performance de la station

Artaires municipales,
Régions et occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (CADILLAC) - 86042-7

Étangs aérés (3)

Rapport de performance débutant en janvier 2016

AFFLUENT											Facteur lié aux exigences d'exploitation										
An. /Mois	Débit m³/d	DBO ₅ C			MES			Ptot													
		mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb											
16-01	335,2	141,6	47,5	4	196,1	65,7	4	3,08	1,03	4	1,0										
16-02	254,2	172,6	43,9	4	230,0	58,5	4	4,50	1,14	4	1,0										
16-03	628,8	86,2	54,2	5	120,8	76,0	5	2,06	1,29	5	1,0										
16-04	973,2	52,5	51,0	4	79,9	77,7	4	1,55	1,51	4	1,0										
16-05	842,4	52,0	43,8	4	101,6	85,6	5	1,57	1,32	5	1,0										
16-06	572,6	168,4	96,4	4	266,9	152,8	4	3,46	1,98	4	1,0										
16-07	458,0	93,6	42,9	4	205,0	93,9	4	2,64	1,21	4	1,0										
16-08	340,1	98,9	33,6	5	183,0	62,2	5	3,13	1,06	5	1,0										
16-09	466,5	129,0	60,2	4	235,2	109,7	4	5,28	2,46	4	1,0										
16-10	340,3	185,7	63,2	4	331,5	112,8	4	6,38	2,17	4	1,0										
16-11	370,6	139,1	51,5	5	264,9	98,2	5	4,25	1,58	5	1,0										
16-12	404,5	101,2	41,0	2	158,9	64,3	4	3,04	1,23	4	1,0										
Année	498,9	105,2	52,5	49	175,4	87,5	52	2,97	1,48	52	1,00										
%calc	96,3		111,7			155,4			77,9												
EFFLUENT																					
An. /Mois	Débit m³/d	DBO ₅ C					MES					Ptot				Col. féc.					
		mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	n/100ml	Nb	EXIG		
16-01	335,2	5,6	1,9	4		N/A	12,8	4,3	4		N/A	0,37	0,12	4	88,0	P			N/A		
16-02	254,2	4,5	1,1	4		N/A	9,5	2,4	4		N/A	0,22	0,05	4	95,5	P			N/A		
16-03	628,8	5,9	3,7	5		N/A	15,1	9,5	5		N/A	0,53	0,33	5	74,6	P			N/A		
16-04	973,2	5,4	5,3	4		N/A	19,8	19,3	4		N/A	0,58	0,57	4	62,0	P			N/A		
16-05	842,4	5,7	4,8	5		N/A	15,5	13,0	5		N/A	0,34	0,29	5	78,0	P	1407	2	P1		
16-06	572,6	4,3	2,4	4		N/A	6,6	3,8	4		N/A	0,30	0,17	4	91,5	P	25	2	P1		
16-07	458,0	7,2	3,3	5		N/A	13,8	6,3	5		N/A	0,47	0,22	5	81,7	P	10	2	P1		
16-08	340,1	4,7	1,6	5		N/A	26,1	8,9	5		N/A	0,43	0,15	5	86,4	P	108	2	P1		
16-09	466,5	6,2	2,9	4		N/A	29,9	13,9	4		N/A	0,47	0,22	4	91,2	P	27	2	P1		
16-10	340,3	2,3	0,8	4		N/A	9,2	3,1	4		N/A	0,16	0,05	4	97,7	P	52	2	P1		
16-11	370,6	2,8	1,0	5		N/A	2,5	0,9	5		N/A	0,14	0,05	5	96,9	P	70	2	P1		
16-12	404,5	6,2	2,5	2		N/A	4,7	1,9	4		N/A	0,29	0,12	4	90,0	P			N/A		
Année	498,9	5,2	2,6	51	95,0	OUI*	14,6	7,3	53	91,7	OUI*										
H. 16	406,1	5,4	2,2		95,8	OUI*	13,3	5,4		93,8	N/A										
P. 16	796,1	5,3	4,2		92,0	N/A	15,1	12,0		86,3	N/A										
É. 16	421,5	6,2	2,6		95,0	OUI*	23,0	9,7		88,9	N/A										
A. 16	371,8	3,8	1,4		97,3	N/A	5,4	2,0		97,7	N/A										
											Qp=01-01 au 12-31	498,9	0,38	0,19	53	87,2	OUI*				
											Coliformes fécaux					Moy. géo.					
											P1= 05-01 au 11-30					63	14	OUI			
											P2= N/A					N/A	N/A	N/A			

* Les exigences pour la période indiquée sont du type E1 (voir l'aide).
Produit le 2017-02-06 13:39

RAPS (2011-11)

3. Rapport annuel de performance des ouvrages de surverses

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2016-01 au 2016-12

Municipalité ou secteur: ROUYN-NORANDA (CADILLAC)

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite X	Respect EXIG.	valides c. suivi
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS			
P.P. PRINCIPAL (PP-1)	100	Déb.	8	5	2	0	0	6	OUI	358
	UPFF7	Heures	19,77	18,44	0,91	0,00	0,00	16,14		48
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
	Déb. = nombre de débordements		Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible		
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2016

Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1^{er} avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à cet article.

Le présent rapport constitue le rapport annuel pour l'année 2016 de l'exploitant décrit à la section suivante. Il porte essentiellement sur le respect des normes du ROMAEU sous réserve des [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#) publiées par le MDDELCC.

Municipalité exploitant une station d'épuration et un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : Ville de Rouyn-Noranda

Nom de la station d'épuration : Rouyn-Noranda (Évain)

Numéro de la station d'épuration : 83710-1

Type et catégorie de la station d'épuration : Étangs aérés (3)

Si la station d'épuration est exploitée par une firme privée, nom de la firme : _____

Municipalité exploitant seulement un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : _____

Nom de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Numéro de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Si le réseau d'égout est exploité par une firme privée, nom de la firme : _____

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs de la station d'épuration

Le tableau ci-dessous présente la qualification des personnes qui ont effectué des tâches liées à l'opération, à l'échantillonnage ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année visée par le présent rapport.

Numéro de l'employé	Qualification actuelle (choisir parmi la liste du guide explicatif)
41-226	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-228	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-2125	AEC – Traitement des eaux (Saint-Laurent)
41-2723	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
42-2535	BAC – Microbiologie immunologie (Université de Montréal)
41-2775	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)

2. Respect des normes de rejet et de toxicité

2.1 Synthèse des résultats de DBO₅C et de MES

La synthèse des résultats d'analyse de DBO₅C et de MES à l'effluent de la station d'épuration se trouve dans le « Rapport NPN » présenté en annexe.

En vertu de l'article 29 du ROMAEU, les normes de rejet de DBO₅C et de MES prévues à l'article 6 ne s'appliquent pas à l'exploitant d'une station d'épuration mentionnée à l'annexe III jusqu'à la réalisation de travaux de modernisation ou d'agrandissement ou jusqu'à la date mentionnée à cette annexe.

La station d'épuration faisant l'objet du présent rapport annuel est listée à l'annexe III du ROMAEU?

Oui; passer à la section 2.3

Non

2.2 Non-respect des normes de rejet (DBO₅C et MES)

Durant l'année 2016, toutes les moyennes périodiques disponibles à l'effluent de la station d'épuration ont respecté les normes de rejet des paragraphes 1 et 2 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

2.3 Synthèse des résultats de pH

Durant l'année 2016, la valeur la plus basse et la valeur la plus élevée du pH à l'effluent de la station d'épuration ont été de :

Normes	Variation du pH	
	6,0	Valeur de pH la plus basse
9,5	Valeur de pH la plus élevée	8.33

2.4 Non-respect des normes de pH

L'effluent de la station d'épuration a respecté les normes de rejet du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

2.5 Synthèse des résultats des essais de toxicité

La catégorie de la station d'épuration (petite ou très petite) l'exempte d'avoir à effectuer les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU?

- Oui; passer à la section 2.7
- Non; remplir le tableau de la page suivante

Dans l'éventualité où la station d'épuration est visée par les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU, le tableau de la page suivante présente les résultats (légal ou non) des essais de toxicité. Il décrit les conditions dans lesquelles sont effectués ces essais et indique la concentration d'azote ammoniacale mesurée.

2.6 *Non applicable à cette station d'épuration*

2.7 Respect des autres exigences de rejet

Le « Rapport annuel de performance (station) », qui présente la synthèse des résultats de suivi de paramètres réglementés (DBO₅C et MES) et non réglementés (phosphore total et coliformes fécaux, le cas échéant), **est présenté en annexe.**

Informations additionnelles : Toutes les exigences de rejet à l'effluent ont été respectées.

3. Respect des exigences de suivi

L'exploitant de la station d'épuration a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 4, 6, 7 et 15 et aux annexes I et II du ROMAEU durant toute l'année 2016?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

4. Dérivations à la station d'épuration en temps sec

Durant tous les épisodes de temps sec de l'année 2016, aucune dérivation d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées n'a été effectuée à la station d'épuration?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où la station d'épuration a connu au moins un épisode de temps sec durant lequel une partie des eaux usées acheminées à la station d'épuration n'a pas subi toutes les étapes de traitement, le tableau suivant présente les périodes de l'année où ces épisodes se sont produits. Il décrit les causes ainsi que les circonstances dans lesquelles la dérivation s'est produite, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, l'état d'avancement de ces mesures ainsi que la date de transmission de l'avis au ministre.

Dates	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹
26 mai	Travaux d'une durée de 2 heures : test d'étanchéité dans un regard de contrôle.	Le regard à l'étude est étanche; aucuns autres travaux nécessaires.	Terminé.	N/A

1 : Selon les [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#), seules les dérivations dont la durée appréhendée est supérieure à 48 heures doivent faire l'objet d'un avis au ministre.

Informations additionnelles :

Il y a eu vidange des boues des bassins 1 et 2 entre les 9 et 19 septembre. Cet exercice n'a nécessité aucune dérivation ou arrêt du traitement, uniquement l'arrêt de l'aération dans le bassin vidangé.

5. Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration

Le tableau suivant présente les dates où les appareils permettant de mesurer le débit de la station d'épuration ont été étalonnés, conformément à l'article 4 du ROMAEU.

Date d'étalonnage	Appareil de mesure et méthode utilisée	Pourcentage d'erreur du système de mesure de débit
13 octobre 2016	Étalonnage des pompes de la station de tête (méthode volumétrique)	Étalonner à tous les ans. Précision de $\pm 6\%$ selon le Cahier 7 du CEAEQ

Informations additionnelles :

Le débit calculé à partir de la station de tête est entre autres utilisé comme valeur de comparaison quotidienne avec le débit d'affluent mesuré par le canal Parshall situé en amont des étangs aérés. Le pourcentage d'écart entre les débits mesurés par le canal Parshall et la station de pompage de tête se situe à une moyenne de 3%.

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Rapport de performance des ouvrages de surverse

Le « Rapport annuel de performance (surverses) » est joint en annexe, pour chacun des secteurs, le cas échéant. Ce rapport indique le respect des exigences réglementaires (aucun débordement en temps sec) et des exigences additionnelles.

Informations additionnelles :

La plupart des surverses se sont produites durant la période de fonte printanière et durant les fortes pluies.

2. Débordements aux ouvrages de surverse en temps sec

Durant toute l'année 2016, aucun ouvrage de surverse n'a débordé en temps sec?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

3. Non-respect des exigences de suivi des ouvrages de surverse

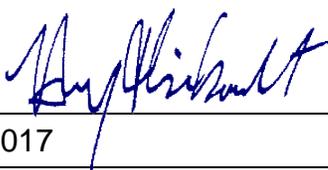
L'exploitant des ouvrages de surverse a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 9 et 15 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

PARTIE C : SIGNATURE

Nom du signataire du rapport annuel : Anny Thibault
Fonction : Coordonnatrice technique – eaux usées
Numéro de téléphone : 819-797-7110, poste 7427
Courriel : anny.thibault@rouyn-noranda.ca

Signature



Date

16 mars 2017

PARTIE C : ANNEXES

1. Rapport NPN

Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire

Québec 

ROUYN-NORANDA (ÉVAIN) - 83710-1
Étangs aérés (3)

Rapport des normes de performance nationales débutant en janvier 2016

Période pour le calcul: Annuelle

Fréquence d'échantillonnage minimale: Trimestre Nombre d'échantillons: 1

EFFLUENT									
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C				MES			
		mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG	mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG
16-01	850,9	13,0	1	0	N/A	27,2	1	0	N/A
16-02	738,5	13,9	1	0	N/A	25,8	1	0	N/A
16-03	1436,4	16,2	1	0	N/A	36,0	1	0	N/A
16-04	2016,9	12,5	1	0	N/A	26,7	1	0	N/A
16-05	1577,3	18,0	1	0	N/A	43,0	1	0	N/A
16-06	1300,3	19,0	1	0	N/A	45,4	1	0	N/A
16-07	1167,3	2,8	1	0	N/A	7,9	1	0	N/A
16-08	1076,6	2,8	1	0	N/A	11,9	1	0	N/A
16-09	1312,8	3,7	1	0	N/A	8,3	1	0	N/A
16-10	1305,5	3,0	1	0	N/A	7,7	1	0	N/A
16-11	1045,7	3,8	1	0	N/A	16,2	1	0	N/A
16-12	1282,7	4,2	1	0	N/A	10,7	1	0	N/A
Année	1259,2	9,8	12	0	OUI	23,0	12	0	OUI
H. 16	1008,6	14,8		0	N/A	31,0		0	N/A
P. 16	1631,5	16,0		0	N/A	36,9		0	N/A
É. 16	1185,6	3,1		0	N/A	9,3		0	N/A
A. 16	1211,3	3,6		0	N/A	11,2		0	N/A

Périodes précédentes	DBO ₅ C			MES		
	mg/l	Nbre	EXIG	mg/l	Nbre	EXIG
2015-01 à 2015-12	8,7	4	OUI	18,3	4	OUI
2014-01 à 2014-12	7,3	4	OUI	19,9	4	OUI

Produit le 2017-02-06 14:10

RNPN (2013-03)

2. Rapport annuel de performance de la station

Autaires municipales,
régions et occupation
du territoire

Québec

ROUYN-NORANDA (ÉVAIN) - 83710-1
Étangs aérés (3)

Rapport de performance débutant en janvier 2016

AFFLUENT											Facteur lié aux exigences d'exploitation									
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C			MES			Ptot												
		mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb										
16-01	850,9	158,9	135,2	4	134,1	114,1	4	4,63	3,94	4	1,0									
16-02	738,5	157,0	115,9	4	131,8	97,3	4	5,04	3,72	4	1,0									
16-03	1436,4	121,7	174,8	5	149,1	214,1	5	3,02	4,33	5	1,0									
16-04	2016,9	66,4	133,9	4	70,6	142,4	4	1,92	3,88	4	1,0									
16-05	1577,3	74,5	117,6	4	90,2	142,2	4	2,26	3,56	4	1,0									
16-06	1300,3	109,5	142,4	5	135,4	176,0	5	3,32	4,32	5	1,0									
16-07	1167,3	99,0	115,6	4	220,6	257,5	4	4,67	5,45	4	1,0									
16-08	1076,6	89,9	96,7	4	125,8	135,5	4	3,98	4,28	4	1,0									
16-09	1312,8	69,8	91,6	5	89,4	117,4	5	3,70	4,86	5	1,0									
16-10	1305,5	93,3	121,8	4	100,4	131,1	4	3,97	5,19	4	1,0									
16-11	1045,7	80,3	84,0	4	80,5	84,2	4	3,69	3,86	4	1,0									
16-12	1282,7	134,6	172,7	3	170,8	219,0	5	4,44	5,70	5	1,0									
Année	1259,2	99,2	124,9	50	122,9	154,8	52	3,53	4,45	52	1,00									
%calc	95,8		96,1			99,2			85,7											
EFFLUENT																				
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C					MES					Ptot				Col. féc.				
		mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	n/100ml	Nb	EXIG	
16-01	850,9	13,0	11,0	4		N/A	27,2	23,1	4		N/A	0,64	0,55	4		85,9	P		N/A	
16-02	738,5	13,9	10,3	4		N/A	25,8	19,0	4		N/A	0,82	0,60	4		83,8	P		N/A	
16-03	1436,4	16,2	23,3	5		N/A	36,0	51,7	5		N/A	1,32	1,89	5		56,0	P		N/A	
16-04	2016,9	12,5	25,2	4		N/A	26,7	53,8	4		N/A	0,99	2,00	4		48,7	P		N/A	
16-05	1577,3	18,0	28,4	4		N/A	43,0	67,8	4		N/A	0,73	1,16	5		67,4	P		N/A	
16-06	1300,3	19,0	24,6	5		N/A	45,4	59,0	5		N/A	0,59	0,77	5		82,1	P	373	2	P1
16-07	1167,3	2,8	3,3	4		N/A	7,9	9,2	4		N/A	0,30	0,35	4		93,6	P	13	2	P1
16-08	1076,6	2,8	3,0	4		N/A	11,9	12,8	4		N/A	0,35	0,38	4		91,2	P	97	2	P1
16-09	1312,8	3,7	4,8	5		N/A	8,3	10,9	5		N/A	0,44	0,58	5		88,2	P	317	2	P1
16-10	1305,5	3,0	3,9	4		N/A	7,7	10,0	4		N/A	0,20	0,26	4		95,0	P			N/A
16-11	1045,7	3,8	3,9	4		N/A	16,2	17,0	4		N/A	0,40	0,42	4		89,2	P			N/A
16-12	1282,7	4,2	5,4	3		N/A	10,7	13,7	5		N/A	0,48	0,62	6		89,1	P			N/A
Année	1259,2	9,8	12,3	50	90,2	OUI	23,0	29,0	52	81,3	N/A									
H. 16	1008,6	14,8	14,9		88,1	OUI	31,0	31,3		79,8	N/A									
P. 16	1631,5	16,0	26,1		79,1	N/A	36,9	60,2		61,1	N/A									
É. 16	1185,6	3,1	3,7		97,0	OUI	9,3	11,0		92,9	N/A									
A. 16	1211,3	3,6	4,4		96,5	N/A	11,2	13,6		91,2	N/A									
		Qp=01-01 au 12-31		1259,2		0,64		0,80		54		82,0		OUI*						
											Coliformes fécaux				Moy. géo.					
											P1= 06-01 au 09-30				111			8 OUI		
											P2= N/A				N/A			N/A N/A N/A		

* Les exigences pour la période indiquée sont du type E1 (voir l'aide).
Produit le 2017-02-06 14:25

RAPS (2011-11)

3. Rapport annuel de performance des ouvrages de surverses

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2016-01 au 2016-12

Municipalité ou secteur: Évain

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite X	Respect EXIG.	valides c. suivi
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS			
P.P. BERTRAND (R1-1A AMONT)	20	Déb.	16	13	4	0	0	14	NON	352
	UPFF7	Heures	49,91	123,93	17,85	0,00	0,00	44,38		48
P.P. P-4E (RS-13-1 AMONT)	18	Déb.	0	0	1	0	0		(OUI)	214
	U	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			28
P.P. RENAUD (R7-1B AMONT)	100	Déb.	1	0	2	0	0	1	OUI	364
	UPFD1	Heures	3,08	0,00	1,57	0,00	0,00	3,08		48
Rég. 2 (POSTE CORONA)	58	Déb.	5	10	4	0	0	5	OUI	361
	UPFF7	Heures	18,65	67,93	15,22	0,00	0,00	18,65		48
Rég. 3 (POSTE RENAUD)	58	Déb.	26	20	7	0	0	18	OUI	341
	UPFD19	Heures	159,01	295,17	17,11	0,00	0,00	87,01		48
T.P. POSTE CORONA (R7-A vanne)	42	Déb.	0	0	0	0	0		OUI	23
	U	Heures								23
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
Déb. = nombre de débordements	Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible				
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2016

Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1^{er} avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à cet article.

Le présent rapport constitue le rapport annuel pour l'année 2016 de l'exploitant décrit à la section suivante. Il porte essentiellement sur le respect des normes du ROMAEU sous réserve des [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#) publiées par le MDDELCC.

Municipalité exploitant une station d'épuration et un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : Ville de Rouyn-Noranda

Nom de la station d'épuration : Rouyn-Noranda (Granada)

Numéro de la station d'épuration : 83670-1

Type et catégorie de la station d'épuration : Étangs aérés (2)

Si la station d'épuration est exploitée par une firme privée, nom de la firme : _____

Municipalité exploitant seulement un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : _____

Nom de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Numéro de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Si le réseau d'égout est exploité par une firme privée, nom de la firme : _____

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs de la station d'épuration

Le tableau ci-dessous présente la qualification des personnes qui ont effectué des tâches liées à l'opération, à l'échantillonnage ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année visée par le présent rapport.

Numéro de l'employé	Qualification actuelle (choisir parmi la liste du guide explicatif)
41-226	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-228	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-2125	AEC – Traitement des eaux (Saint-Laurent)
41-2723	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
42-2535	BAC – Microbiologie immunologie (Université de Montréal)
41-2775	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)

2. Respect des normes de rejet et de toxicité

2.1 Synthèse des résultats de DBO₅C et de MES

La synthèse des résultats d'analyse de DBO₅C et de MES à l'effluent de la station d'épuration se trouve dans le « Rapport NPN » présenté en annexe.

En vertu de l'article 29 du ROMAEU, les normes de rejet de DBO₅C et de MES prévues à l'article 6 ne s'appliquent pas à l'exploitant d'une station d'épuration mentionnée à l'annexe III jusqu'à la réalisation de travaux de modernisation ou d'agrandissement ou jusqu'à la date mentionnée à cette annexe.

La station d'épuration faisant l'objet du présent rapport annuel est listée à l'annexe III du ROMAEU?

Oui; passer à la section 2.3

Non

2.2 Non-respect des normes de rejet (DBO₅C et MES)

Durant l'année 2016, toutes les moyennes périodiques disponibles à l'effluent de la station d'épuration ont respecté les normes de rejet des paragraphes 1 et 2 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

2.3 Synthèse des résultats de pH

Durant l'année 2016, la valeur la plus basse et la valeur la plus élevée du pH à l'effluent de la station d'épuration ont été de :

Normes	Variation du pH	
	6,0	Valeur de pH la plus basse
9,5	Valeur de pH la plus élevée	7.84

2.4 Non-respect des normes de pH

L'effluent de la station d'épuration a respecté les normes de rejet du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

2.5 Synthèse des résultats des essais de toxicité

La catégorie de la station d'épuration (petite ou très petite) l'exempte d'avoir à effectuer les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU?

- Oui; passer à la section 2.7
- Non; remplir le tableau de la page suivante

Dans l'éventualité où la station d'épuration est visée par les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU, le tableau de la page suivante présente les résultats (légal ou non) des essais de toxicité. Il décrit les conditions dans lesquelles sont effectués ces essais et indique la concentration d'azote ammoniacale mesurée.

2.6 *Non applicable à cette station d'épuration*

2.7 Respect des autres exigences de rejet

Le « Rapport annuel de performance (station) », qui présente la synthèse des résultats de suivi de paramètres réglementés (DBO₅C et MES) et non réglementés (phosphore total et coliformes fécaux, le cas échéant), **est présenté en annexe.**

Informations additionnelles :

Toutes les exigences de DBO₅C ont été respectées. Les exigences en matière de coliformes fécaux n'ont pas été atteintes, ce qui est imputable à l'absence prolongée d'aération durant l'agrandissement de la station d'épuration.

3. Respect des exigences de suivi

L'exploitant de la station d'épuration a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 4, 6, 7 et 15 et aux annexes I et II du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

4. Dérivations à la station d'épuration en temps sec

Durant tous les épisodes de temps sec de l'année 2016, aucune dérivation d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées n'a été effectuée à la station d'épuration?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où la station d'épuration a connu au moins un épisode de temps sec durant lequel une partie des eaux usées acheminées à la station d'épuration n'a pas subi toutes les étapes de traitement, le tableau suivant présente les périodes de l'année où ces épisodes se sont produits. Il décrit les causes ainsi que les circonstances dans lesquelles la dérivation s'est produite, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, l'état d'avancement de ces mesures ainsi que la date de transmission de l'avis au ministre.

Dates	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹
6 au 23 juin	1 ^{er} étape dans le projet d'agrandissement de la station d'épuration : vidange de boues du bassin 1.	Isolation du bassin 1, eau du 1 pompé vers le 2, le traitement est effectué par le bassin 2 uniquement.	Terminé.	27 mai 2016
8 août au 12 septembre	2 ^e étape : vidange de boues du bassin 1 et démantèlement des équipements d'aération dans le fond du bassin.	Isolation du bassin 2, eau pompé du 2 vers le 1, le traitement est effectué par le bassin 1 uniquement	Terminé.	27 mai 2016
12 au 30 septembre	3 ^e étape : remplissage graduel du nouveau bassin.	Bassin 2 toujours isolé, traitement effectué par le bassin 1 ainsi que le nouveau bassin. L'aération est insuffisante puisque non-fonctionnelle dans le nouveau bassin mais le temps	Terminé.	27 mai 2016

Dates	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹
		de rétention hydraulique dans cette configuration est supérieure au traitement effectué avant le début des agrandissements.		
1 ^{er} octobre au 30 novembre	4 ^e étape : réfection et fusion des bassins 1 et 2.	Isolation des bassins 1 et 2; assèchement du 1 par pompage vers le nouveau bassin. Le traitement est effectué par le nouveau bassin uniquement; aucune aération jusqu'au 28 novembre.	Terminé.	27 mai 2016
30 novembre	Fin de l'agrandissement et fin des dérivation	Traitement à trois cellules de traitement (bassin 1A, rideau, bassin 1B et bassin 2); système d'aération complètement refait; dosage de sulfate ferrique pour l'abatement du phosphore.	Terminé.	27 mai 2016

1 : Selon les [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#), seules les dérivation dont la durée appréhendée est supérieure à 48 heures doivent faire l'objet d'un avis au ministre.

Informations additionnelles :

- Il y a eu vidange de boues des deux bassins, suivi d'une réfection complète (fusion des deux bassins et ajout d'un nouveau bassin).
- Système d'aération complètement refait.
- Ajout d'équipement de dosage de sulfate ferrique pour effectuer l'abaissement du phosphore.

5. **Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration**

Le tableau suivant présente les dates où les appareils permettant de mesurer le débit de la station d'épuration ont été étalonnés, conformément à l'article 4 du ROMAEU.

Date d'étalonnage	Appareil de mesure et méthode utilisée	Pourcentage d'erreur du système de mesure de débit
13 mai 2016	Étalonnage des pompes de la station de tête (méthode volumétrique)	Étalonner à tous les ans. Précision de $\pm 10\%$ selon le Cahier 7 du CEAEQ

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Rapport de performance des ouvrages de surverse

Le « Rapport annuel de performance (surverses) » est joint en annexe, pour chacun des secteurs, le cas échéant. Ce rapport indique le respect des exigences réglementaires (aucun débordement en temps sec) et des exigences additionnelles.

Informations additionnelles :

2. Débordements aux ouvrages de surverse en temps sec

Durant toute l'année 2016, aucun ouvrage de surverse n'a débordé en temps sec?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

3. Non-respect des exigences de suivi des ouvrages de surverse

L'exploitant des ouvrages de surverse a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 9 et 15 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

PARTIE C : SIGNATURE

Nom du signataire du rapport annuel : Anny Thibault
Fonction : Coordonnatrice technique – eaux usées
Numéro de téléphone : 819-797-7110, poste 7427
Courriel : anny.thibault@rouyn-noranda.ca

Signature



Date

16 mars 2017

PARTIE C : ANNEXES

1. Rapport NPN

Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (GRANADA) - 83670-1

Étangs aérés (2)

Rapport des normes de performance nationales débutant en janvier 2016

Période pour le calcul: Annuelle

Fréquence d'échantillonnage minimale: Trimestre **Nombre d'échantillons:** 1

EFFLUENT									
An. /Mois	Débit m³/d	DBO ₅ C				MES			
		mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG	mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG
16-01	263,5	20,6	1	0	N/A	21,7	1	0	N/A
16-02	221,0	23,7	1	0	N/A	23,9	1	0	N/A
16-03	449,0	19,2	1	0	N/A	23,2	1	0	N/A
16-04	632,7	12,9	1	0	N/A	16,2	1	0	N/A
16-05	418,3	10,8	1	0	N/A	14,5	1	0	N/A
16-06	334,5	11,6	1	0	N/A	18,9	1	0	N/A
16-07	268,3	5,9	1	0	N/A	9,6	1	0	N/A
16-08	254,5	11,0	1	0	N/A	17,6	1	0	N/A
16-09	339,3	10,3	1	0	N/A	24,4	1	0	N/A
16-10	493,3	36,0	1	0	N/A	26,3	1	0	N/A
16-11	292,2	60,4	1	0	N/A	24,8	1	0	N/A
16-12	294,4	22,9	1	0	N/A	19,8	1	0	N/A
Année	355,1	20,3	12	0	OUI	20,0	12	0	OUI
H. 16	311,2	20,6		0	N/A	22,8		0	N/A
P. 16	461,8	11,9		0	N/A	16,5		0	N/A
É. 16	287,4	9,0		0	N/A	17,7		0	N/A
A. 16	360,0	38,9		0	N/A	24,2		0	N/A

Périodes précédentes	DBO ₅ C			MES		
	mg/l	Nbre	EXIG	mg/l	Nbre	EXIG
2015-01 à 2015-12	10,1	4	OUI	11,7	4	OUI
2014-01 à 2014-12	8,7	4	OUI	11,3	4	OUI

Produit le 2017-02-07 08:41

RNPN (2013-03)

3. Rapport annuel de performance des ouvrages de surverses

Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (GRANADA) (83670-1)
Ouvrages de surverse

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2016-01 au 2016-12

Municipalité ou secteur: Granada

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite	Respect	valides
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS	X	EXIG.	c. suivi
P.P. DUBOIS (R2-10 AMONT)	28	Deb.	1	0	2	0	0	1	OUI	363
	UPFF1	Heures	1,07	0,00	10,00	0,00	0,00	1,07		48
P.P. LARIVIERE (GRILLE AMONT)	100	Deb.	0	0	0	0	0		OUI	366
	U	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			48
P.P. LARIVIERE (TP POMPE)	100	Deb.	1	0	1	0	0	1	OUI	338
	UPFF5	Heures	0,83	0,00	0,68	0,00	0,00	0,83		48
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
	Deb. = nombre de débordements		Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible		
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					

Produit le 2017-02-07 08:49

Page 1 de 1

RAPO (2000-03)

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2016

Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1^{er} avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à cet article.

Le présent rapport constitue le rapport annuel pour l'année 2016 de l'exploitant décrit à la section suivante. Il porte essentiellement sur le respect des normes du ROMAEU sous réserve des [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#) publiées par le MDDELCC.

Municipalité exploitant une station d'épuration et un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : Ville de Rouyn-Noranda

Nom de la station d'épuration : Rouyn-Noranda (Noranda-Nord)

Numéro de la station d'épuration : 86040-2

Type et catégorie de la station d'épuration : Étangs aérés (3)

Si la station d'épuration est exploitée par une firme privée, nom de la firme : _____

Municipalité exploitant seulement un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : _____

Nom de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Numéro de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Si le réseau d'égout est exploité par une firme privée, nom de la firme : _____

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs de la station d'épuration

Le tableau ci-dessous présente la qualification des personnes qui ont effectué des tâches liées à l'opération, à l'échantillonnage ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année visée par le présent rapport.

Numéro de l'employé	Qualification actuelle (choisir parmi la liste du guide explicatif)
41-226	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-228	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-2125	AEC – Traitement des eaux (Saint-Laurent)
41-2723	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
42-2535	BAC – Microbiologie immunologie (Université de Montréal)
41-2775	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)

2. Respect des normes de rejet et de toxicité

2.1 Synthèse des résultats de DBO₅C et de MES

La synthèse des résultats d'analyse de DBO₅C et de MES à l'effluent de la station d'épuration se trouve dans le « Rapport NPN » présenté en annexe.

En vertu de l'article 29 du ROMAEU, les normes de rejet de DBO₅C et de MES prévues à l'article 6 ne s'appliquent pas à l'exploitant d'une station d'épuration mentionnée à l'annexe III jusqu'à la réalisation de travaux de modernisation ou d'agrandissement ou jusqu'à la date mentionnée à cette annexe.

La station d'épuration faisant l'objet du présent rapport annuel est listée à l'annexe III du ROMAEU?

Oui; passer à la section 2.3

Non

2.2 Non-respect des normes de rejet (DBO₅C et MES)

Durant l'année 2016, toutes les moyennes périodiques disponibles à l'effluent de la station d'épuration ont respecté les normes de rejet des paragraphes 1 et 2 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

2.3 Synthèse des résultats de pH

Durant l'année 2016, la valeur la plus basse et la valeur la plus élevée du pH à l'effluent de la station d'épuration ont été de :

Normes	Variation du pH	
	6,0	Valeur de pH la plus basse
9,5	Valeur de pH la plus élevée	7.60

2.4 Non-respect des normes de pH

L'effluent de la station d'épuration a respecté les normes de rejet du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

2.5 Synthèse des résultats des essais de toxicité

La catégorie de la station d'épuration (petite ou très petite) l'exempte d'avoir à effectuer les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU?

- Oui; passer à la section 2.7
- Non; remplir le tableau de la page suivante

Dans l'éventualité où la station d'épuration est visée par les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU, le tableau de la page suivante présente les résultats (légal ou non) des essais de toxicité. Il décrit les conditions dans lesquelles sont effectués ces essais et indique la concentration d'azote ammoniacale mesurée.

2.6 *Non applicable à cette station d'épuration*

2.7 Respect des autres exigences de rejet

Le « Rapport annuel de performance (station) », qui présente la synthèse des résultats de suivi de paramètres réglementés (DBO₅C et MES) et non réglementés (phosphore total et coliformes fécaux, le cas échéant), **est présenté en annexe.**

Informations additionnelles :

Toutes les exigences de rejet spécifiques à cette station d'épuration ont été respectées.

3. Respect des exigences de suivi

L'exploitant de la station d'épuration a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 4, 6, 7 et 15 et aux annexes I et II du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

4. Dérivations à la station d'épuration en temps sec

Durant tous les épisodes de temps sec de l'année 2016, aucune dérivation d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées n'a été effectuée à la station d'épuration?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où la station d'épuration a connu au moins un épisode de temps sec durant lequel une partie des eaux usées acheminées à la station d'épuration n'a pas subi toutes les étapes de traitement, le tableau suivant présente les périodes de l'année où ces épisodes se sont produits. Il décrit les causes ainsi que les circonstances dans lesquelles la dérivation s'est produite, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, l'état d'avancement de ces mesures ainsi que la date de transmission de l'avis au ministre.

Informations additionnelles :

Il y a eu vidange de boues du bassin 1 par dragage en septembre. Aucune dérivation durant ces travaux.

5. Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration

Le tableau suivant présente les dates où les appareils permettant de mesurer le débit de la station d'épuration ont été étalonnés, conformément à l'article 4 du ROMAEU.

Date d'étalonnage	Appareil de mesure et méthode utilisée	Pourcentage d'erreur du système de mesure de débit
31 mai et 12 octobre 2016 pour la station P-1LD	Étalonnage des pompes de la station de tête (méthode volumétrique)	Étalonner à tous les ans. Précision de $\pm 10\%$ selon le Cahier 7 du CEAEQ
2 juin 2016 pour la P-16	Étalonnage des pompes de la station de tête (méthode volumétrique)	Étalonner à tous les ans. Précision de $\pm 5\%$ selon le Cahier 7 du CEAEQ

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Rapport de performance des ouvrages de surverse

Le « Rapport annuel de performance (surverses) » est joint en annexe, pour chacun des secteurs, le cas échéant. Ce rapport indique le respect des exigences réglementaires (aucun débordement en temps sec) et des exigences additionnelles.

Informations additionnelles :

Les principales surverses ont eu lieu en temps de fonte printanière et lors des fortes pluies.

2. Débordements aux ouvrages de surverse en temps sec

Durant toute l'année 2016, aucun ouvrage de surverse n'a débordé en temps sec?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

3. Non-respect des exigences de suivi des ouvrages de surverse

L'exploitant des ouvrages de surverse a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 9 et 15 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

PARTIE C : SIGNATURE

Nom du signataire du rapport annuel : Anny Thibault
Fonction : Coordonnatrice technique – eaux usées
Numéro de téléphone : 819-797-7110, poste 7427
Courriel : anny.thibault@rouyn-noranda.ca

Signature



Date

16 mars 2017

PARTIE D : ANNEXES

1. Rapport NPN

Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (NORANDA-NORD) - 86040-2
Étangs aérés (3)

Rapport des normes de performance nationales débutant en janvier 2016

Période pour le calcul: Annuelle

Fréquence d'échantillonnage minimale: Trimestre Nombre d'échantillons: 1

EFFLUENT									
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C				MES			
		mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG	mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG
16-01	1143,9	7,2	1	0	N/A	22,3	1	0	N/A
16-02	919,1	10,2	1	0	N/A	26,5	1	0	N/A
16-03	1667,7	15,0	1	0	N/A	32,1	1	0	N/A
16-04	2376,0	9,0	1	0	N/A	21,8	1	0	N/A
16-05	1966,4	8,7	1	0	N/A	21,5	1	0	N/A
16-06	1576,7	4,7	1	0	N/A	8,5	1	0	N/A
16-07	1467,0	3,0	1	0	N/A	4,5	1	0	N/A
16-08	1394,2	2,9	1	0	N/A	3,3	1	0	N/A
16-09	1589,2	2,2	1	0	N/A	3,0	1	0	N/A
16-10	1578,7	2,1	1	0	N/A	3,1	1	0	N/A
16-11	1475,9	2,4	1	0	N/A	7,0	1	0	N/A
16-12	1437,9	5,9	1	0	N/A	19,3	1	0	N/A
Année	1549,4	6,3	12	0	OUI	14,5	12	0	OUI
H. 16	1243,6	11,4		0	N/A	27,7		0	N/A
P. 16	1973,0	7,8		0	N/A	18,1		0	N/A
É. 16	1483,5	2,7		0	N/A	3,6		0	N/A
A. 16	1497,5	3,4		0	N/A	9,5		0	N/A

Périodes précédentes	DBO ₅ C			MES		
	mg/l	Nbre	EXIG	mg/l	Nbre	EXIG
2015-01 à 2015-12	5,6	4	OUI	13,2	4	OUI
2014-01 à 2014-12	4,7	4	OUI	16,7	4	OUI

Produit le 2017-02-07 10:24

RNPN (2013-03)

2. Rapport annuel de performance de la station

Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (NORANDA-NORD) - 86040-2

Étangs aérés (3)

Rapport de performance débutant en janvier 2016

AFFLUENT											Facteur lié aux exigences d'exploitation																
An. /Mois	Débit m³/d	DBO ₅ C			MES			Ptot																			
		mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb																	
16-01	1143,9	166,8	190,8	4	115,9	132,6	4	4,76	5,45	4	1,0																
16-02	919,1	261,9	240,7	4	257,2	236,4	4	5,73	5,27	3	1,0																
16-03	1667,7	154,2	257,2	5	189,5	316,0	5	3,24	5,40	5	1,0																
16-04	2376,0	95,9	227,9	4	119,4	283,7	4	2,32	5,52	4	1,0																
16-05	1966,4	125,4	246,6	4	126,2	248,2	4	3,21	6,31	4	1,0																
16-06	1576,7	195,7	308,5	5	216,1	340,8	5	3,61	5,69	5	1,0																
16-07	1467,0	163,1	239,3	4	328,4	481,7	4	6,24	9,15	4	1,0																
16-08	1394,2	121,1	168,8	4	206,3	287,6	4	4,76	6,64	4	1,0																
16-09	1589,2	117,8	187,3	5	149,0	236,8	5	3,71	5,90	5	1,0																
16-10	1578,7	168,8	266,5	4	200,5	316,5	4	4,93	7,79	4	1,0																
16-11	1475,9	114,6	169,1	5	148,2	218,7	5	4,19	6,19	5	1,0																
16-12	1437,9	129,5	186,3	2	148,5	213,6	4	4,27	6,13	4	1,0																
Année	1549,4	145,9	226,1	50	178,3	276,2	52	4,05	6,27	51	1,00																
%calc	106,9		160,4			163,4			112,0																		
EFFLUENT																											
An. /Mois	Débit m³/d	DBO ₅ C					MES					Ptot					Col. fec.										
		mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	n/100ml	Nb	EXIG								
16-01	1143,9	7,2	8,2	4		N/A	22,3	25,5	4		N/A	0,64	0,74	4	86,5	P			N/A								
16-02	919,1	10,2	9,4	4		N/A	26,5	24,3	4		N/A	0,88	0,81	4	84,7	P			N/A								
16-03	1667,7	15,0	25,0	5		N/A	32,1	53,6	5		N/A	1,61	2,68	5	50,4	P			N/A								
16-04	2376,0	9,0	21,3	4		N/A	21,8	51,8	4		N/A	1,05	2,50	4	54,5	P			N/A								
16-05	1966,4	8,7	17,2	4		N/A	21,5	42,2	4		N/A	0,55	1,09	5	82,7	P			N/A								
16-06	1576,7	4,7	7,5	5		N/A	8,5	13,4	5		N/A	0,24	0,39	5	93,2	P	57	2	P1								
16-07	1467,0	3,0	4,4	4		N/A	4,5	6,7	4		N/A	0,29	0,43	4	95,3	P	13	2	P1								
16-08	1394,2	2,9	4,1	4		N/A	3,3	4,6	4		N/A	0,31	0,43	4	93,5	P	54	2	P1								
16-09	1589,2	2,2	3,5	8		N/A	3,0	4,8	18		N/A	0,22	0,35	5	94,1	P	54	2	P1								
16-10	1578,7	2,1	3,4	5		N/A	3,1	4,9	7		N/A	0,15	0,24	4	96,9	P			N/A								
16-11	1475,9	2,4	3,6	5		N/A	7,0	10,4	6		N/A	0,33	0,48	10	92,3	P			N/A								
16-12	1437,9	5,9	8,4	2		N/A	19,3	27,7	5		N/A	0,47	0,68	5	88,9	P			N/A								
Année	1549,4	6,3	9,7	54	95,7	OUI	14,5	22,5	70	91,9	N/A																
H. 16	1243,6	11,4	14,2		93,7	OUI	27,7	34,5		87,5	N/A																
P. 16	1973,0	7,8	15,3		93,2	N/A	18,1	35,8		87,0	N/A																
É. 16	1483,5	2,7	4,0		98,2	OUI	3,6	5,4		98,0	N/A																
A. 16	1497,5	3,4	5,1		97,7	N/A	9,5	14,3		94,8	N/A																
		Qp=01-01 au 12-31		1549,4		0,58		0,90		59		85,6		OUI*													
																	Coliformes fécaux			Moy. géo.							
																	P1=		06-01 au 09-30		38		8		OUI		
																	P2=		N/A		N/A		N/A		N/A		

* Les exigences pour la période indiquée sont du type EI (voir l'aide).

Produit le 2017-02-07 10:26

RAPS (2011-11)

3. Rapport annuel de performance des ouvrages de surverses

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2016-01 au 2016-12

Municipalité ou secteur: Lac-Dufault

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite	Respect	valides
	EXIG.	Unites	P	F	U	AUT	TS			
P.P. 1 (R2-1 amont)	23	Deb.	4	7	1	0	0	4	OUI	359
	UPFF7	Heures	13,61	54,67	1,53	0,00	0,00	13,61		48
P.P. 2	4,3	Deb.	1	0	0	0	0	1	OUI	365
	UPFF3	Heures	3,85	0,00	0,00	0,00	0,00	3,85		48
P.P. 3	0,001	Deb.	0	0	0	0	0		OUI	366
	U	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			48
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
	Deb. = nombre de débordements		Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible		
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2016-01 au 2016-12

Municipalité ou secteur: Noranda-Nord

Identification (Type et Nom)	% Qtot	Type de débordement						Limite	Respect	valides
	EXIG.	Unites	P	F	U	AUT	TS	X	EXIG.	c. suivi
P.P. 16 (GRILLE AMONT)	77	Deb.	0	0	0	0	0	0	OUI	366
	UPFF3	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48
P.P. 16 (TP POMPE)	77	Deb.	4	10	0	0	0	4	OUI	353
	UPFF7	Heures	5,42	16,37	0,00	0,00	0,00	5,42		48
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								
		Deb.								
		Heures								

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
	Deb. = nombre de débordements				
	Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible				
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2016

Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1^{er} avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à cet article.

Le présent rapport constitue le rapport annuel pour l'année 2016 de l'exploitant décrit à la section suivante. Il porte essentiellement sur le respect des normes du ROMAEU sous réserve des [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#) publiées par le MDDELCC.

Municipalité exploitant une station d'épuration et un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : Ville de Rouyn-Noranda

Nom de la station d'épuration : Rouyn-Noranda

Numéro de la station d'épuration : 86040-1

Type et catégorie de la station d'épuration : Étangs aérés (5)

Si la station d'épuration est exploitée par une firme privée, nom de la firme : _____

Municipalité exploitant seulement un réseau d'égout

Nom de l'exploitant : _____

Nom de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Numéro de la station d'épuration à laquelle le réseau d'égout est relié : _____

Si le réseau d'égout est exploité par une firme privée, nom de la firme : _____

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs de la station d'épuration

Le tableau ci-dessous présente la qualification des personnes qui ont effectué des tâches liées à l'opération, à l'échantillonnage ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année visée par le présent rapport.

Numéro de l'employé	Qualification actuelle (choisir parmi la liste du guide explicatif)
41-226	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-228	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
41-2125	AEC – Traitement des eaux (Saint-Laurent)
41-2723	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)
42-2535	BAC – Microbiologie immunologie (Université de Montréal)
41-2775	Formation courte de CSTL (Vaudreuil)

Informations additionnelles :

2. Respect des normes de rejet et de toxicité

2.1 Synthèse des résultats de DBO₅C et de MES

La synthèse des résultats d'analyse de DBO₅C et de MES à l'effluent de la station d'épuration se trouve dans le « Rapport NPN » présenté en annexe.

En vertu de l'article 29 du ROMAEU, les normes de rejet de DBO₅C et de MES prévues à l'article 6 ne s'appliquent pas à l'exploitant d'une station d'épuration mentionnée à l'annexe III jusqu'à la réalisation de travaux de modernisation ou d'agrandissement ou jusqu'à la date mentionnée à cette annexe.

La station d'épuration faisant l'objet du présent rapport annuel est listée à l'annexe III du ROMAEU?

Oui; passer à la section 2.3

Non

2.2 Non-respect des normes de rejet (DBO₅C et MES)

Durant l'année 2016, toutes les moyennes périodiques disponibles à l'effluent de la station d'épuration ont respecté les normes de rejet des paragraphes 1 et 2 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où l'effluent de la station d'épuration n'a pas toujours respecté ces normes de rejet, le tableau suivant présente les résultats des paramètres qui n'ont pas respecté ces normes. Il décrit les causes du non-respect ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit. Il indique également les mesures prises ou planifiées pour atténuer ou éliminer les effets du non-respect et pour en éliminer et en prévenir les causes, ainsi que l'état d'avancement de ces mesures.

Informations additionnelles :

2.3 Synthèse des résultats de pH

Durant l'année 2016, la valeur la plus basse et la valeur la plus élevée du pH à l'effluent de la station d'épuration ont été de :

Normes	Variation du pH	
6,0	Valeur de pH la plus basse	7.09
9,5	Valeur de pH la plus élevée	7.92

Informations additionnelles :

2.4 Non-respect des normes de pH

L'effluent de la station d'épuration a respecté les normes de rejet du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 6 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où l'effluent de la station d'épuration n'a pas toujours respecté ces normes de rejet, le tableau suivant présente les résultats de pH qui n'ont pas respecté ces normes. Il décrit les causes du non-respect ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit. Il indique également les mesures prises ou planifiées pour atténuer ou éliminer les effets du non-respect et pour en éliminer et en prévenir les causes, ainsi que l'état d'avancement de ces mesures.

Informations additionnelles :

2.5 Synthèse des résultats des essais de toxicité

La catégorie de la station d'épuration (petite ou très petite) l'exempte d'avoir à effectuer les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU?

- Oui; passer à la section 2.7
- Non; remplir le tableau de la page suivante

Dans l'éventualité où la station d'épuration est visée par les essais de toxicité exigés au tableau de l'annexe II du ROMAEU, le tableau de la page suivante présente les résultats (légal ou non) des essais de toxicité. Il décrit les conditions dans lesquelles sont effectués ces essais et indique la concentration d'azote ammoniacale mesurée.

Le tableau est divisé en blocs de trois lignes. Dans chacun des blocs, la première ligne sert à présenter le résultat exigé par le programme de suivi régulier de la station, alors que les deux autres servent à présenter les résultats des essais de reprise, le cas échéant.

Date échantillonnage	Truite arc-en-ciel					<i>Daphnia magna</i>		
	Résultat (létal [UTa] ou non létal)	Essai de toxicité	Essai avec stabilisation de pH (oui ou non)	Concentration azote ammoniacal (mg-N/l)	Résultat global ¹ (létal ou non létal)	Résultat (létal [UTa] ou non létal)	Essai de toxicité	Résultat global ¹ (létal ou non létal)
9 février	Non létal	1 ^{er} essai	Non	18.2	Non létal	Non létal	1 ^{er} essai	Non létal
		2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)					2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)	
		3 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal et 2 ^e essai non létal)					3 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal et 2 ^e essai non létal)	
3 mai	Non létal	1 ^{er} essai	Non	8.4	Non létal	Non létal	1 ^{er} essai	Non létal
		2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)					2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)	
		3 ^e essai					3 ^e essai	
9 août	Non létal	1 ^{er} essai	Non	4.3	Non létal	Non létal	1 ^{er} essai	Non létal
		2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)					2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)	
		3 ^e essai					3 ^e essai	
8 (daphnies) et 15 (truites) novembre	Non létal	1 ^{er} essai	Non	6.3	Non létal	Non létal	1 ^{er} essai	Non létal
		2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)					2 ^e essai (si 1 ^{er} essai létal)	
		3 ^e essai					3 ^e essai	

1 : Un résultat global est létal lorsque le résultat du 1^{er} essai est létal et que le résultat d'un des deux essais de reprise (2^e ou 3^e résultat) est létal. Il faut donc deux résultats létaux sur trois pour obtenir un résultat global létal.

2.6 Non-respect des normes de toxicité

Durant l'année 2016, tous les résultats globaux de toxicité se sont avérés non létaux?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

2.7 Respect des autres exigences de rejet

Le « Rapport annuel de performance (station) », qui présente la synthèse des résultats de suivi de paramètres réglementés (DBO₅C et MES) et non réglementés (phosphore total et coliformes fécaux, le cas échéant), est présenté en annexe.

Informations additionnelles :

Toutes les exigences de performance de la station ont été respectées pour l'année 2016.

3. Respect des exigences de suivi

L'exploitant de la station d'épuration a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 4, 6, 7 et 15 et aux annexes I et II du ROMAEU durant toute l'année 2016?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

Informations additionnelles :

4. Dérivations à la station d'épuration en temps sec

Durant tous les épisodes de temps sec de l'année 2016, aucune dérivation d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées n'a été effectuée à la station d'épuration?

- Oui
- Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où la station d'épuration a connu au moins un épisode de temps sec durant lequel une partie des eaux usées acheminées à la station d'épuration n'a pas subi toutes les étapes de traitement, le tableau suivant présente les périodes de l'année où ces épisodes se sont produits. Il décrit les causes ainsi que les circonstances dans lesquelles la dérivation s'est produite, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, l'état d'avancement de ces mesures ainsi que la date de transmission de l'avis au ministre.

Dates	Cause	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹
21 juin	Réparation d'une conduite d'aération dans le bassin 1A	Dérivation : l'affluent arrive directement dans le bassin 2 et abaissement du niveau d'eau dans le bassin 1 pour permettre la réparation	Terminée : la procédure a duré un avant-midi.	aucun

1 : Selon les [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#), seules les dérivations dont la durée appréhendée est supérieure à 48 heures doivent faire l'objet d'un avis au ministre.

Informations additionnelles :

5. Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration

Le tableau suivant présente les dates où les appareils permettant de mesurer le débit de la station d'épuration ont été étalonnés, conformément à l'article 4 du ROMAEU.

Date d'étalonnage	Appareil de mesure et méthode utilisée	Pourcentage d'erreur du système de mesure de débit
13 septembre 2016 et 18 novembre 2016	Étalonnage des trois pompes de la station de tête P-14 (méthode volumétrique)	Étalonner à tous les ans. Précision de $\pm 4\%$ selon le Cahier 7 du CEAEQ
6 octobre 2016	Étalonnage des quatre pompes de la station de tête P-19 (méthode volumétrique)	Étalonner à tous les ans. Précision de $\pm 3\%$ selon le Cahier 7 du CEAEQ

Informations additionnelles :

Les débits calculés à partir des stations de tête sont entre autres utilisés comme valeurs de comparaison quotidienne avec le débit d'affluent mesuré par le canal Parshall situé en amont des étangs aérés. Le pourcentage d'écart entre les débits mesurés par le canal Parshall et la station de pompage de tête se situe à une moyenne de 5%.

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Rapport de performance des ouvrages de surverse

Le « Rapport annuel de performance (surverses) » est joint en annexe, pour chacun des secteurs, le cas échéant. Ce rapport indique le respect des exigences réglementaires (aucun débordement en temps sec) et des exigences additionnelles.

Informations additionnelles :

Voici un compte-rendu des 19 ouvrages de surverse n'ayant pas respecté leurs exigences ;

- 5 ouvrages par temps sec – tous reliés à des événements d'obstruction.
- 10 ouvrages pour non-respect des fréquences permises ; UPFB3, UPFB4, UPFB7, UPFD9, UPF12, UPFD13, UPFD14 et UPFD15.
- 4 ouvrages pour non-respect d'une exigence « Urgence » seulement.
 - o P-5 : nous soupçonnons un refoulement d'eau du pluvial plutôt qu'un débordement
 - o P-17-1 et P-17-2 : il y a débordement lors des fortes pluies.
 - o P-21 : refoulement d'eau pluvial par un regard en amont du P.P.-21 durant la période de fonte printanière.

2. Débordements aux ouvrages de surverse en temps sec

Durant toute l'année 2016, aucun ouvrage de surverse n'a débordé en temps sec?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où au moins un ouvrage de surverse a débordé en temps sec, le tableau suivant indique les ouvrages de surverse qui ont connu de tels débordements. Il décrit les causes ainsi que les circonstances dans lesquelles le débordement s'est produit, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, l'état d'avancement de ces mesures ainsi que la date de transmission de l'avis au ministre.

Ouvrage de surverse	Dates	Causes	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre¹
Régulateur d'orage D3-1	25 et 26 juillet	Obstruction	Désobstruction manuelle	Terminée	Aucun <48h
Régulateur d'orage D3-3	19 janvier; 1 ^{er} et 2 juin; 10 juin; 29 juin; 17,18 août; 23 et 24 nov; 4 décembre;	Obstructions, obstructions partielles et à partir de novembre, un bris d'aqueduc	Désobstruction manuelle, localisation et réparation du bris d'aqueduc.	Terminée	Aucun <48h

Ouvrage de surverse	Dates	Causes	Mesures prises	État d'avancement des mesures prises	Date de transmission de l'avis au ministre ¹
Régulateur d'orage D12-1	2 août; 3 et 4 décembre	Obstruction et obstructions partielles	Désobstruction et inspection de la conduite affluente au régulateur	Terminée	Aucun <48h
Régulateur d'orage D13-1	22 février	Obstruction	Désobstruction	Terminée	Aucun <48h
Régulateur d'orage D14B-1	24 juin	Obstruction	Désobstruction	Terminée	Aucun <48h

1 : Selon les [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#), seuls les débordements d'urgence ou survenant en temps sec dont la durée appréhendée est supérieure à 48 heures doivent faire l'objet d'un avis au ministre.

Informations additionnelles :

3. Non-respect des exigences de suivi des ouvrages de surverse

L'exploitant des ouvrages de surverse a respecté toutes les exigences de suivi prévues aux articles 9 et 15 du ROMAEU durant toute l'année 2016?

Oui

Non; remplir le tableau ci-après

Dans l'éventualité où l'exploitant des ouvrages de surverse n'a pas respecté toutes ces exigences de suivi, le tableau suivant indique les cas de non-respect de ces exigences, sous réserve des [Règles provisoires pour l'application du ROMAEU](#) publiées par le MDDELCC. Il décrit les causes du non-respect ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'est produit, les mesures prises ou planifiées pour en éliminer et en prévenir les causes, ainsi que l'état d'avancement de ces mesures.

PARTIE C : SIGNATURE

Nom du signataire du rapport annuel : Anny Thibault
Fonction : Coordonnatrice technique – eaux usées
Numéro de téléphone : 819-797-7110, poste 7427
Courriel : anny.thibault@rouyn-noranda.ca

Signature



Date

27 mars 2017

PARTIE D : ANNEXES

1. Rapport NPN

Artaires municipales,
Régions et occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA - 86040-1
Étangs aérés (5)

Rapport des normes de performance nationales débutant en janvier 2016

Période pour le calcul: Trimestrielle

Fréquence d'échantillonnage minimale: Deux semaines Nombre d'échantillons: 1

EFFLUENT									
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C				MES			
		mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG	mg/l	Nb	Nb manquant	EXIG
16-01	11842,2	7,4	2	0	N/A	10,1	2	0	N/A
16-02	10626,9	8,2	2	0	N/A	10,2	2	0	N/A
16-03	17921,5	11,0	2	0	N/A	7,5	2	0	N/A
16-04	21762,2	6,5	2	0	N/A	8,3	2	0	N/A
16-05	18424,4	3,5	2	0	N/A	8,3	2	0	N/A
16-06	14715,0	4,8	2	0	N/A	8,2	2	0	N/A
16-07	12824,9	6,9	2	0	N/A	13,2	2	0	N/A
16-08	12752,5	1,8	2	0	N/A	4,5	2	0	N/A
16-09	14199,8	2,3	2	0	N/A	3,6	2	0	N/A
16-10	13045,9	3,3	2	0	N/A	7,6	2	0	N/A
16-11	13147,4	4,2	2	0	N/A	6,4	2	0	N/A
16-12	14481,6	7,1	1	1	N/A	8,8	2	0	N/A
Année	14645,4	5,6	23	0	N/A	8,0	24	0	N/A
H. 16	13463,5	9,2		0	OUI	9,0		0	OUI
P. 16	18300,5	5,0		0	OUI	8,3		0	OUI
É. 16	13259,1	3,6		0	OUI	7,0		0	OUI
A. 16	13558,3	4,9		0	OUI	7,6		0	OUI

Périodes précédentes	DBO ₅ C			MES		
	mg/l	Nbre	EXIG	mg/l	Nbre	EXIG
2015-10 à 2015-12	4,8	6	OUI	9,4	6	OUI
2015-07 à 2015-09	4	6	OUI	5,1	6	OUI

Produit le 2017-02-08 08:56

RNPN (2013-03)

2. Rapport annuel de performance de la station

Artaires municipales,
Régions et occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA - 86040-1
Étangs aérés (5)

Rapport de performance débutant en janvier 2016

AFFLUENT												Facteur lié aux exigences d'exploitation							
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C			MES			Ptot											
		mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb									
16-01	11842,2	113,3	1341,7	1	210,5	2492,8	1	3,04	36,00	1			1,0						
16-02	10626,9	109,4	1162,6	1	198,8	2112,6	1	3,51	37,30	1			1,0						
16-03	17921,5	80,8	1447,4	5	198,0	3548,9	5	2,46	44,16	5			1,0						
16-04	21762,2	50,2	1092,9	1	125,0	2719,4	1	1,65	36,00	1			1,0						
16-05	18424,4	75,0	1382,7	1	202,2	3724,5	1	2,59	47,73	1			1,0						
16-06	14715,0	55,0	809,2	1	177,3	2608,8	1	2,05	30,14	1			1,0						
16-07	12824,9	59,3	760,9	1	178,7	2291,9	1	2,53	32,38	1			1,0						
16-08	12752,5	56,3	717,4	1	161,3	2057,4	1	2,78	35,48	1			1,0						
16-09	14199,8	70,0	993,3	1	182,3	2589,0	1	3,11	44,16	1			1,0						
16-10	13045,9	109,9	1434,3	1	249,8	3259,0	1	3,88	50,64	1			1,0						
16-11	13147,4	116,3	1529,3	1	297,5	3911,5	1	3,74	49,16	1			1,0						
16-12	14481,6	104,0	1505,8	1	276,1	3998,9	1	3,52	50,98	1			1,0						
Année	14645,4	85,2	1247,9	16	211,3	3094,4	16	2,86	41,92	16			1,00						
%calc	97,0		49,3			112,0			56,6										
EFFLUENT															Col. féc.				
An. /Mois	Débit m ³ /d	DBO ₅ C					MES					Ptot							
		mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	n/100ml	Nb	EXIG
16-01	11842,2	7,3	86,7	1		N/A	9,8	115,6	1		N/A	0,34	4,05	1	88,7	P			N/A
16-02	10626,9	8,2	87,1	1		N/A	10,2	108,8	1		N/A	0,32	3,37	1	91,0	P			N/A
16-03	17921,5	11,0	197,7	4		N/A	7,5	134,7	4		N/A	0,47	8,34	4	81,1	P			N/A
16-04	21762,2	6,5	140,6	4		N/A	8,3	181,6	4		N/A	0,29	6,33	4	82,4	P			N/A
16-05	18424,4	3,5	64,2	5		N/A	8,3	152,7	5		N/A	0,12	2,22	5	95,3	P	10	2	P1
16-06	14715,0	4,8	70,3	4		N/A	8,2	121,0	4		N/A	0,26	3,87	4	87,1	P	10	2	P1
16-07	12824,9	6,9	88,5	3		N/A	13,2	169,4	4		N/A	0,27	3,42	4	89,4	P	1285	2	P1
16-08	12752,5	1,8	22,6	5		N/A	4,5	56,8	5		N/A	0,13	1,60	5	95,5	P	13	2	P1
16-09	14199,8	2,3	32,9	4		N/A	3,6	50,7	4		N/A	0,10	1,39	4	96,9	P	23	2	P1
16-10	13045,9	3,3	42,6	4		N/A	7,6	99,2	4		N/A	0,12	1,58	4	96,9	P	38	2	P1
16-11	13147,4	4,2	55,4	5		N/A	6,4	84,3	5		N/A	0,23	3,05	5	93,8	P			N/A
16-12	14481,6	7,1	102,3	2		N/A	8,8	127,0	4		N/A	0,38	5,51	4	89,2	P			N/A
Année	14645,4	5,6	82,6	42	93,4	OUI	8,0	116,8	45	96,2	N/A								
H. 16	13463,5	9,2	123,8		90,1	OUI	8,9	119,7		96,1	N/A								
P. 16	18300,5	5,0	91,7		92,7	N/A	8,3	151,8		95,1	N/A								
É. 16	13259,1	3,6	48,0		96,2	OUI	7,0	92,3		97,0	N/A								
A. 16	13558,3	4,9	66,8		94,6	N/A	7,6	103,5		96,7	N/A								
Qp=01-01 au 12-31	14645,4											0,25	3,73	45	91,1	OUI*			
															Moy. géo.				
															Coliformes fécaux				
															P1= 05-01 au 10-31				
															P2= N/A				
															34 12 OUI				
															N/A N/A N/A				

* Les exigences pour la période indiquée sont du type E1 (voir l'aide).
Produit le 2017-02-20 11:00

RAPS (2011-11)

3. Rapport annuel de performance des ouvrages de surverses

Artaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire



ROUYN-NORANDA (86040-1)
Ouvrages de surverse

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2016-01 au 2016-12

Municipalité ou secteur: Granada

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite	Respect	valides
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS	X	EXIG.	c. suivi
P.P. 21(R.GRS-3-005)	3,01	Déb.	1	1	2	0	0		NON	364
	U	Heures	1,87	1,98	13,98	0,00	0,00			48
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								

EXIG. = EXIGENCES:	P = Phie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
Déb. = nombre de débordements			Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible		
Un "OUT" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					

Produit le 2017-02-08 14:28



Page 1 de 4



RAPO (2000-03)

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2016-01 au 2016-12

Municipalité ou secteur: Noranda

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite	Respect	valides
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS	X	EXIG.	c. suivi
P.P. 05	0,7	Déb.	2	0	0	0	0		NON	364
	U	Heures	1,73	0,00	0,00	0,00	0,00			48
P.P. 11 (R1-1 amont)	3,9	Déb.	5	8	4	0	0	5	OUI	355
	UPFB7	Heures	8,50	37,95	3,49	0,00	0,00	8,50		48
P.P. 13	9,8	Déb.	20	16	2	0	0	36	NON	349
	UPF12	Heures	62,35	240,71	2,97	0,00	0,00	303,06		48
P.P. 15 (GRILLE amont)	0,6	Déb.	1	0	1	0	0	1	OUI	366
	UPF2	Heures	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00		48
P.P. 17-1	0,05	Déb.	8	0	2	0	0		NON	356
	U	Heures	26,40	0,00	4,53	0,00	0,00			48
P.P. 17-2	0,05	Déb.	5	1	2	0	0		NON	359
	U	Heures	12,11	4,23	9,17	0,00	0,00			48
P.P. 20 (HÔPITAL-FILTRATION)	4,6	Déb.	0	0	1	0	0		OUI	365
	U	Heures	0,00	0,00	4,75	0,00	0,00			48
Rég. DN3-1 (amont P-13)	3,2	Déb.	57	20	7	0	0	35	NON	329
	UPFD14	Heures	214,74	267,31	13,44	0,00	0,00	108,13		48
Rég. DN4-1 (amont P-14)	29,4	Déb.	21	26	12	0	0	15	OUI	348
	UPFD23	Heures	92,82	309,81	64,02	0,00	0,00	64,33		48
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
Déb. = nombre de débordements			Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible		
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2016-01 au 2016-12

Municipalité ou secteur: Rouyn

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite	Respect	valides
	EXIG.	Unités	P	F	U	AUT	TS	X	EXIG.	c. suivi
P.P. 02 (RB-1 amont)	3,1	Déb.	8	5	10	0	0	6	OUI	355
	UPFD9	Heures	14,90	21,15	37,26	0,00	0,00	11,50		48
P.P. 03	0,5	Déb.	0	0	0	0	0	0	OUI	362
	UPFB1	Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48
P.P. 04 (CHAMBRE amont)	0,1	Déb.	5	5	9	0	0	5	NON	349
	UPFB3	Heures	10,32	18,74	14,44	0,00	0,00	10,32		48
P.P. 06	1,5	Déb.	12	8	1	0	0	10	NON	353
	UPFB7	Heures	30,22	72,99	1,90	0,00	0,00	21,60		48
P.P. 07	1,1	Déb.	1	0	2	0	0	1	OUI	363
	UPFB3	Heures	1,03	0,00	1,35	0,00	0,00	1,03		48
P.P. 09 (R15-1 amont)	0,4	Déb.	8	0	9	0	0	7	NON	354
	UPFB3	Heures	11,82	0,00	51,10	0,00	0,00	9,92		48
P.P. 10 (R18-A 2è amont)	0,1	Déb.	1	0	4	0	0	1	OUI	365
	UPFB4	Heures	5,07	0,00	47,97	0,00	0,00	5,07		48
P.P. 19 (R13-11 amont)	66	Déb.	17	20	9	0	0	12	OUI	347
	UPFD32	Heures	73,94	262,19	23,56	0,00	0,00	45,41		48
Rég. D 3-1	1,8	Déb.	9	7	0	2	2	8	NON	358
	UPFD6	Heures	18,54	39,81	0,00	26,27	8,15	33,33		48
Rég. D 3-3	4,5	Déb.	28	2	1	8	10	28	NON	339
	UPFD9	Heures	48,02	5,50	0,22	50,19	44,02	86,77		48
Rég. D 3-4	8,5	Déb.	6	0	0	0	0	6	OUI	350
	UPFB7	Heures	10,21	0,00	0,00	0,00	0,00	10,21		48
Rég. D 4-1 (amont P-8)	19	Déb.	24	11	4	0	0	14	NON	352
	UPFD9	Heures	103,21	144,40	18,00	0,00	0,00	43,96		48
Rég. D 7A-1	1,7	Déb.	35	18	2	2	0	20	NON	335
	UPFD14	Heures	122,95	256,13	1,60	31,35	0,00	52,12		48
Rég. D 7A-2	0,7	Déb.	11	11	0	1	0	8	OUI	351
	UPFD9	Heures	35,10	93,88	0,00	6,47	0,00	28,72		48
Rég. D 7B-1 (R7B180 amont)	4	Déb.	32	18	18	0	0	19	NON	335
	UPFD15	Heures	140,85	252,32	97,64	0,00	0,00	51,58		48

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
Déb. = nombre de débordements	Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible				
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					

RAPPORT annuel de PERFORMANCE

DATES: 2016-01 au 2016-12

Municipalité ou secteur: Rouyn

Identification (Type et Nom)	%Qtot	Type de débordement						Limite	Respect	valides
		EXIG.	Unités	P	F	U	AUT			
Rég. D 7C-1 (R7C186 amont)	8,6	Déb.	55	23	6	0	0	34	NON	324
	UPFD13	Heures	161,88	313,86	26,34	0,00	0,00	84,11		48
Rég. D 9-1 (amont P-1)	4,4	Déb.	10	0	5	0	0	9	OUI	352
	UPFD12	Heures	7,64	0,00	20,52	0,00	0,00	6,91		48
Rég. D12-1	4,5	Déb.	22	28	3	1	3	13	NON	344
	UPFD11	Heures	94,67	438,59	6,85	5,45	2,58	26,19		48
Rég. D13-1	0,6	Déb.	1	0	0	0	1	1	NON	365
	UPFB7	Heures	0,78	0,00	0,00	0,00	3,93	0,78		48
Rég. D14B-1	1,2	Déb.	10	7	0	0	1	10	NON	354
	UPFB7	Heures	14,54	43,01	0,00	0,00	7,53	19,39		48
T.P. REGARD 4-165 (amont P-8)	41	Déb.	9	3	6	0	0	8	NON	353
	UPFB7	Heures	12,59	12,28	19,19	0,00	0,00	9,66		48
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								
		Déb.								
		Heures								

EXIG. = EXIGENCES:	P = Pluie	F = Fonte	U = Urgence	AUT = Autre	TS = Temps sec
	X = Nombre de débordements à l'intérieur d'une période déterminée				
	Déb. = nombre de débordements				
	Heures = durée des débordements en heure, lorsque disponible				
Un "OUI" inscrit entre parenthèses dans la colonne "Respect EXIG." signifie que l'information ne couvre pas toute la période visée.					